

Le prince s'inscrivit des premiers sur le registre des adhérents à la nouvelle association, et donna 1,000 florins à l'œuvre en exhortant paternellement tous « les prélat, gentilhommes, magistrats et autres auxquels Dieu par sa libéralité, a octroyé les moyens de subvenir aux misérables », à se faire inscrire également dans la compagnie naissante.

Des règles furent fixées par l'évêque, en vue de conserver à l'œuvre son caractère foncièrement charitable. « Personne, disent les statuts, ne sera receu en ceste congrégation si sa conversation et réputation bonne et honneste ne le rend recommandable et s'il ne peut par son conseil, travail et moyens, secourir aux disettes et incommodités des misérables par l'ordonnance des maistres. »

Il y avait, pour présider au gouvernement de l'œuvre, outre le prince-évêque, quatre maîtres dont deux ecclésiastiques et deux séculiers. Dix autres membres les secondaient. Pour subvenir à une partie des dépenses, plusieurs sociétaires sollicitaient la générosité des fidèles à certaines heures, les dimanches et jours de fêtes, à l'entrée des églises. Tandis que des membres se chargeaient de visiter et de soulager les malades « aux maladeries et hospitaux », d'autres faisaient d'abondantes distributions d'aumônes aux pauvres « avec grande diligence et pareille loiauté », tout en prenant soin « de bien reconnoître les plus honnestes mesnages des pauvres ».

Cette œuvre était la généralisation, pour une ville entière, des pratiques exercées jusque-là entre gens de même métier ou de congrégations spéciales.

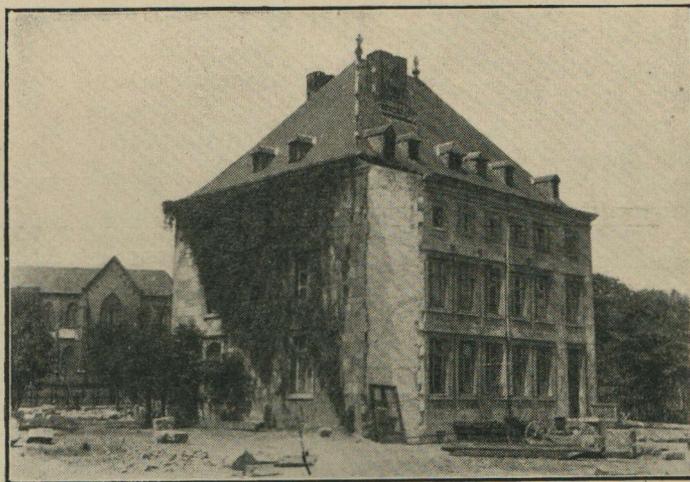
Il ne fallut pas une longue expérience à la Compagnie de Miséricorde pour s'apercevoir des nombreux inconvénients, au point de vue de l'hygiène notamment, qui résultaient du traitement des malades indigents à domicile ou dans des asiles insuffisants. Elle comprit combien il serait plus aisé et plus avantageux de soigner ces malheureux dans un seul local intelligemment aménagé. Le prince-évêque Ernest n'hésita pas à offrir à la Confrérie de Miséricorde, qu'il voyait avec plaisir prospérer, la magnifique propriété qu'il possédait Outre-Meuse, « ensemble propre et convenable à raison de son assiette, à la santé et soulagement des malades et autres misérables personnes (1) ». Cet immeuble allait devenir le berceau de l'hôpital de Bavière.

On n'apercevait, à l'emplacement dit, au moyen âge, que deux prairies agréablement situées, baignées à droite, à gauche et en aval, par les eaux du biez de Saucy. Vers le milieu de ce XVI^e siècle, était venu s'installer à cet endroit un riche Lombard, Bernardin Porquin, qui, avec ses frères Louis et François, obtint de l'empereur Charles Quint, un acte d'anoblissement le 4 mai 1553 (1). Devenu capitaine de la garde bourgeoise d'Outre-Meuse (2), Bernardin Porquin éleva une ample et superbe maison en pierre au bord de la rivière avec vastes jardins et une avant-cour vers le pont Saint-Nicolas. C'était la plus belle demeure du quartier d'Outre-Meuse, si pas de la ville, à cette époque. On la connut bientôt, dès l'an 1568, sous la désignation *Maison Bernardin Porquin* (3). L'opulent Italien en avait fait son habitation champêtre, car il possédait une autre maison en Souverain-Pont, qu'il habita de 1551 à 1570 au moins (4). Le 11 décembre 1568, il prêta 500 fl. de Brabant à la Cité, remboursables en un an, mais sans intérêt.

Usant ainsi sa fortune, en faveur des malheureux atteints de la peste, il avait acquis et affecté à cette fin en 1571 l'hôpital dit du Bayard, à l'entrée de la rue Saint-Léonard. C'est dans la chapelle de cet hôpital, dédiée à Saint-Dizier, qu'il a été enterré. Sa mort survint le 20 juillet 1579 et celle de sa femme, Dorothee Rustick, fille d'Antoine Rustick, marchand lombard, le 24 oct. 1584 (5). Ils laissèrent l'héritage à leurs cinq filles. L'une d'elles, Elizabeth, épousa Bernardin de Souca, chevalier et docteur en droit, natif de Bruxelles;

Barbe eut pour mari Jean de Rolly ; Catherine devint la femme de Guillaume de Schoffz, de Malines (6) et Marguerite s'unit à Gérard de Tollet, dont le fils Bernard obtint la bourgmaîtrise de Liège en 1598 et en 1602.

C'est de ces cinq héritières que, le 13 décembre 1584 (7), le prince Ernest de Bavière acquit la spacieuse propriété d'Outre-Meuse, moyennant une somme de 24,000 florins de Brabant, plus une rente annuelle de



La maison Porquin

Chché Paul Jaspar

(1) Man. 188, f. 961, à la BUL.

(2) RCC, r. 1568-1570, f. 2.

(3) Ibid., f. 80.

(4) EL, Greffe Bernimolin, r. 1020, f. 73-74. — CESL, t. V, n° 3966. —

(5) LE FORT, r. 7, f. 309, r. de famille de B. Porquin. — 1537 : Bernard de Pin, dit de Pymont... envers damoiselle Elisabeth, vefve de feu Anthoine Rustick, jadis marchand lombard. (EL, r. 1258, Oblig., Greffe Bernimolin.)

(6) Tous trois obtinrent la bourgeoisie de Liège le 18 janvier 1571. (Attestations de bourgeoisie, r. 1564-1571, f. 253 v° et 254.) Seulement Jean de Rolly, s'étant refusé à payer les droits accoutumés fut rayé de la liste des bourgeois. (Ibid., f. 253 v°.) Barbe Porquin écrivit plusieurs livres de piété devenus très rares.

(7) Et non en 1601, comme l'avancent quelques chroniques vulgaires.

(1) Acte de donation du 16 sept. 1603. — La majeure partie des renseignements dont se compose cette notice provient des documents originaux des Hospices civils.

10 à 12 florins ⁽¹⁾. A côté de ces biens, en arrière, s'étendaient les jardins distincts ou champ de tir des compagnies des Vieux et des Jeunes Arbalétriers. En 1589, le prince désirant agrandir son immeuble, les Vieux Arbalétriers lui cédèrent, au prix de 3,600 florins de Brabant, « leur maison, cave et assiez » avec leur jardin. Celui des Jeunes Arbalétriers fut excepté de la vente.

Comme nous l'établissons à l'article *Ernest de Bavière*, ce prince se livrait dans son château d'Outre-Meuse à des études scientifiques, sur l'astronomie et la chimie particulièrement. Il avait tenu surtout à en faire sa résidence de plaisance qui porta bientôt le nom *Bavière* ⁽²⁾. Telle était l'importance de cette demeure qu'Ernest de Bavière n'hésitait pas à s'y fixer avec sa Cour ⁽³⁾ et qu'elle recevait le titre de *palais de Bavière* ⁽⁴⁾.

La donation par le prince de cette agréable propriété et des petites habitations contiguës se fit le 16 septembre 1603, devant le notaire Simon Marets, chez le chanoine Didden, doyen de la collégiale Saint-Pierre. La seule condition posée était que la société paierait les charges dont l'immeuble était grevés. Ernest de Bavière accomplissait cette donation en faveur des pauvres malades « qui seront illec selon les ordonnances et règles de la compagnie reçus et admis, affin que le tout se puisse acheminer, faire et accomplir pour la prospérité spirituelle et temporelle tant de sa personne que de sa dite cité ». La Compagnie parvint peu à peu à diminuer les charges qui frappaient l'immeuble ⁽⁵⁾, grâce en partie à la générosité du doyen Didden qui, durant sa vie, donna à l'hospice une rente annuelle de 1,000 flor. et qui, à sa mort, abandonna à la même œuvre toute sa fortune dont l'import était considérable.

D'après Abry, Fisen et quelques autres historiens, l'hôpital de Bavière aurait été ouvert en 1606. Ernst pense qu'il le fut avant cette date ⁽⁶⁾. Quoiqu'il en soit, les premières sœurs hospitalières vinrent chez nous en 1602. Cette année-là le prince Ernest ayant prié la supérieure de l'hôpital Sainte-Madeleine à Ath (Hainaut) de lui accorder temporairement quelques religieuses de son établissement, elle envoya trois sœurs qui arrivèrent à Liège le 4 décembre. A ces religieuses, se joignirent bientôt plusieurs novices. La première vêtue se fit le 15 février 1604. L'évêque traça aux religieuses, qui suivent la règle de saint Augustin, les statuts que renouvelèrent ses successeurs en 1626, en 1652 et en 1707 ⁽⁷⁾.

Ernest de Bavière avait laissé intacte la bâtisse principale élevée par Bernardin Porquin. Ce type remarquable de l'architecture nationale de la seconde moitié du XVI^e siècle a survécu jusqu'au début du XX^e siècle.

Tout à côté, avait été édifié un corps de bâtiment qui avait à peu près le même caractère architectural que l'ancienne maison d'habitation. Toutefois, tandis que celle-ci était entièrement en pierre de taille, l'autre bâtiment n'avait que le soubassement en pierre ; les briques formaient la partie supérieure.

Le prince fit aussi élever une chapelle pour laquelle le même doyen Didden laissa de fortes rentes. Les fenêtres avaient reçu une décoration qui ne manquait pas de mérite artistique et qui doit provenir de la générosité des descendantes de Bernardin Porquin. Ce sont six panneaux en grisaille rehaussée de jaune en plusieurs teintes et de quelques verdure. On y retrouve de petits blasons montrant un porc. Vraies armoiries parlantes, elles provenaient de Bernardin Porquin, le possesseur primitif de la maison. C'est dans les combles de celle-ci que les panneaux ont été retrouvés vers l'an 1901, confondus avec d'autres vieux débris ⁽¹⁾.

La chapelle fut dédiée et consacrée à la Mère de Dieu le 1^{er} mai 1606, ainsi que le constatait une vieille inscription sur un beau marbre enchâssé dans le mur gauche, près du chœur.

Sur ce marbre était gravé en latin et en lettres d'or le règlement de l'hôpital, émanant d'Ernest de Bavière. Il remontait à l'an 1605, d'après le chronogramme qui termine l'inscription. Voici la traduction de cet intéressant document :

« ERNEST DE BAVIÈRE, Electeur de Cologne, évêque de Liège, etc.

» Avons donné et donnons cette maison à la Société de Miséricorde par nous érigée et confirmée pour être possédée par elle dans la suite des siècles, et nous établissons et sanctionnons les lois suivantes pour y être observées à perpétuité.

» Nous et nos successeurs évêques de Liège serons les surveillants, les défenseurs et les protecteurs de cette maison et de cette société.

» On n'admettra dans cette maison que les pauvres de l'un ou de l'autre sexe, malades ou infirmes, mais qui ne sont déshonorés ni par leur vie ni par leur famille. Nous excluons ceux qui ne sont pas habitants de la ville de Liège, à moins que quelqu'un ne veuille pourvoir à l'entretien des *externes* (*externis*) par une dotation que la société jugera et approuvera comme suffisante.

» Nous excluons de même ceux qui souffrent d'une maladie incurable, contagieuse, infâme, contractée soit par leur propre faute, soit par lasciveté, et ceux dont la vieillesse fait désespérer de voir le rétablissement, les enfants et les mendiants publics, *les insensés avant d'être devenus malades* (*mente captos ante morbum*); enfin les femmes enceintes. Nous ordonnons que celles-ci soient reçues dans d'autres hospices.

» La société, pour régler tout ce qui concerne l'administration de la maison, tiendra chaque année cinq

(1) EL, Greffe Dawans, Acte du 13 décembre 1584.

(2) 1603 : Maisons, édifices... qu'on dit de Bavière. (Acte de donation, du 16 septembre 1603.)

(3) Man. n° 182, f. 426, à la BUL.

(4) CF, Lettre sur parchemin d'Ernest de Bavière, intitulée « Union et incorporation de l'hôpital Saint-Mathieu à la Chaîne au Séminaire ».

(5) EL, Greffe, r. 20 juin 1609 au 22 mars 1610, n° 1392, f. 41 v°.

(6) TS, p. 182.

(7) Par indult du 8 janvier 1626, Ferdinand de Bavière leur accorda de faire des vœux perpétuels.

(1) G. FRANCOU, *Les Vitraux*, dans les CSAH, 1888, p. 118.

Les armes des Porquin sont d'argent au port de sable, au chef d'azur chargé de trois étoiles à six rais d'or. Le porc marche sur un tertre de sinople.

Nous fournissons d'autres détails sur la chapelle en parlant du présent hôpital de Bavière.

assemblées : savoir les quatre dimanches qui suivront les IV Temps. La plus solennelle de ces assemblées sera celle du dimanche dans lequel on lit l'Évangile « *Estote Misericordes* ». En ces jours, après le sermon, on chantera la messe solennelle. Dans cette assemblée, la société choisira quatre maîtres annuels : deux de l'ordre ecclésiastique et deux de l'ordre laïque. Cependant, tous les six mois, deux nouveaux succéderont aux anciens. On choisira aussi deux assistants dans chacun des *vinâves* (quartiers); ils seront chargés de déterminer avec les maîtres ce qui sera d'utilité (*ex usu*) à la société, et de choisir avec eux un trésorier et un secrétaire.

» Lorsque les circonstances nous permettront d'être présent, les maîtres nous suivront à l'offrande, et ils nous suivront avec les autres sociétaires pour accompagner le Saint-Sacrement, lorsqu'il sera porté en procession, par motif d'honneur et de religion (*honoris et religionis causa*). Les sociétaires, chacun à leur tour, recueilleront fidèlement et avec soin les aumônes. Ils visiteront *souvent et tous les jours* (*sœpius et in dies*) les infirmes. Ils examineront l'état et le gouvernement de la maison, lorsque les maîtres le commanderont. Ceux qui seront chargés de quelque office particulier et tous leurs collègues rempliront ces devoirs gratuitement, sans aucune espèce de récompense, et en prêteront le serment solennel le jour même de leur élection.

» *Ceci est un abrégé de plusieurs règles* (*Hæc e multis pauca*). La Société décidera pour le reste sous notre autorité.

» Soyez, ô Dieu, le conservateur et le tuteur de cette maison !

» Que, sous votre protection, soit toujours florissante la Société de Miséricorde, et qu'il vous plaise de lui prodiguer sur la terre comme au Ciel, votre bonté et votre miséricorde :

« BENIGNITATE ET MISERICORDIA ! »

La sollicitude du prince Ernest pour le sort des malades apparaît encore dans les statuts donnés par lui — et renouvelés par ses successeurs — aux religieuses hospitalières. La pensée qui a inspiré ces statuts serait certes mal comprise à notre époque de scepticisme ; plusieurs des mesures édictées sembleront même d'une naïveté outrée ; mais il faut tenir compte qu'il s'agissait d'un établissement fondé par la religion, doté, soutenu par elle ; il faut tenir compte aussi des mœurs et du style habituels de ces temps éloignés. Les mesures générales prises par les évêques étaient des plus sages, et la plupart de leurs recommandations sont encore observées de nos jours à l'hôpital auquel elles étaient destinées. Voici quelques articles du règlement publié à nouveau par Joseph-Clément de Bavière en 1707 :

« Sitôt que le malade sera entré, les sœurs semainières lui déchausseront amiablement les souliers et les bas-de-chausses et luy laveront pieds et mains, et luy ayant essuié, feront une petite croix, sur iceux et les baiseront, pour galleux ou rogneux qu'ils soient, puis l'admonesteront de le préparer à la confession.

» Les malades seront dépouillés de leurs habits, recevront de la maison chemises, bonnets et autres linges blancs et nouveaux, et seront couchés seules en blancs et nouveaux linceuls, lesquels seront tant de fois changés que

besoin sera en hiver et en autres temps qu'il sera nécessaire. Les lits des malades seront rechauffés avant leur entrée.

» Et puis luy pourvoiront de médecin corporel, auquel assisteront et l'écouteront diligemment, afin que le malade soit servy suivant les ordonnances d'iceluy, sans rien changer de la médecine à leur fantaisie, soit en la quantité ou qualité, et qu'il soit servy au temps par luy ordonné ; informeront aussi le médecin de lict à lict comment chaque malade s'est conduit depuis la dernière visite.

» Les sœurs infirmières remueront tous les soirs, mesme par jour autant de fois qu'il sera besoin, les oreillets et vuideront leurs bassins ; tiendront aussi la chambre et les lits des malades nettement et diligenteront ce qu'ils doivent boire ou manger soit bien assaisonné et en temps et heures.

» Icelles liront deux fois la semaine, les règles qui sont pour les malades, en présence de tous, savoir le mardi et le vendredi. »

Le lecteur conclura de l'examen de ces statuts que même dans le temps passé les malades de Bavière ne risquaient pas de mourir

Victimes des secours plus que de la douleur.

Il remarquera aussi que dans notre principauté épiscopale on était bien en avance sur Paris, où, dans les dernières années du XVIII^e siècle, on faisait encore, à l'Hôtel-Dieu, partager à deux malades

Ce déplorable lit, dont l'avare pitié
Ne prête à la douleur qu'une étroite moitié,

comme disait Legouvé.

Les revenus de l'hôpital de Bavière se sont accrus à diverses reprises dans le XVII^e et dans le XVIII^e siècle, grâce à de généreux bienfaiteurs (1). Parmi ceux-ci, notons la famille Paul qui fut enterrée en cet hôpital (2) et le baron Jean-Pierre de Rosen, archidiacre de Famenne, qui, par testament du 7 mai 1722, laissa 10,000 florins « pour augmenter les revenus des infirmes, afin, dit-il, qu'ils prient Dieu quand ils seront guéris, pour moi et pour mes proches (3) ».

A mesure que les finances de l'hôpital se développerent, on élargit le chiffre d'admission de malades et, par suite, celui des sœurs hospitalières. Peu avant la révolution de 1789, les religieuses étaient au nombre de trente-huit (4). Il y avait trois « médecins gagés » en fonctions à tour de rôle (5).

En 1783, le Conseil de la Cité ayant cédé deux maisons aux directeurs de l'hôpital, ces derniers firent construire une nouvelle salle pour les malades de la ville (6).

L'hôpital de Bavière traversa sans trop de secousses,

(1) L'Hôpital de Bavière conserve encore un calice en argent doré, ciselé avec l'inscription *Elisabeth Del Brouck 1634* et les initiales de l'orfèvre I. G. H.

(2) Plusieurs des bienfaiteurs furent enterrés en l'église même de Bavière. Une dalle tumulaire rappelait notamment que là avait été inhumé « Jean Paul, décédé le 29 sept. 1656, et damoiselle Catherine d'Aux Brebis, sa compagne décédée le 10 de juin 1661 ». Ce Jean Paul eut un fils nommé Laurent qui devint bourgmestre de Liège en 1678 et mourut en 1689. Il a été enseveli à côté de son père.

(3) *Cour féodale*, t. II, p. 233.

(4) *JH*, t. I, p. 146.

(5) *Moyens de soulager les pauvres*, Liège 1773, p. 45.

(6) *RCC*, 19 mai 1783.

la tourmente sociale de la fin du XVIII^e siècle. En 1794, les revenus annuels montaient en argent à la somme de 19,969 fl. 40 ; en grains à 1157 hect., 84 lit. ; les charges étaient en argent de 3,440 fl. 41 et en grains de 94 hect. 85 lit. (1). Quelques chefs politiques de l'époque voulurent susciter des difficultés quant au maintien des religieuses dans les hôpitaux. Les administrateurs des hospices, qui avaient désormais la gestion de l'hôpital de Bavière, démontrèrent que les hôpitaux constituaient des établissements de bienfaisance et que les religieuses qu'ils abritaient s'employaient seulement au soin des infirmes. L'administration centrale fit cesser toute instruction sur cette affaire.

Sous l'empire français, l'hôpital de Bavière avait nom *grand Hôpital*. Il contenait cent cinquante lits répartis entre quatre salles. Les malades étaient soignés par vingt-et-une hospitalières. Le reste du personnel se composait de cinq femmes ou hommes de peine, d'un directeur spirituel et d'un employé chargé de tenir les écritures.

Thomassin, le serviteur de l'Empire qui a recueilli ces données vers 1812, nous apprend que la brasserie de l'hôpital de Bavière occupait trois ouvriers. Elle fournissait de la bière à tous les autres hospices de la ville, à l'exception de celui des Frères Cérites. C'était aussi à Bavière que se trouvait la pharmacie commune de tous les hospices de Liège. Le fonctionnaire français après avoir rendu hommage au dévouement des sœurs hospitalières ajoute : « On leur alloue annuellement 96 francs pour leur habillement et quelques menues dépenses » (2).

Au cours du XIX^e siècle, l'établissement de Bavière a été l'objet de divers agrandissements. En 1836, on fit une nouvelle salle pour blessés. D'autres travaux comportant une somme d'environ 140,000 fr. furent exécutés de 1845 à 1846. On construisit alors la pharmacie, la salle de consultations, le quartier de l'aumônier, sur l'emplacement occupé par l'ancienne brasserie. Plusieurs salles furent ouvertes en même temps pour le service des blessés.

On a pu remarquer que les statuts fondamentaux de l'hôpital interdisent l'admission des enfants. En règle générale, ils étaient refusés. L'an 1851, le docteur Ch. Frankinet, alors professeur à l'Université et médecin à l'hôpital de Bavière, voulut rendre régulière la participation des enfants aux secours de l'hôpital. De concert avec sa cousine, mademoiselle M.-C. Frankinet, il offrit de créer une salle pour recevoir les jeunes malades. Dès 1853, une salle renfermant huit lits était prête à donner l'hospitalité à autant d'enfants. Trois ans après, la Commission doubla le nombre des lits qui leur étaient affectés.

Depuis les lois de 1845 et de 1891 sur le domicile de secours, l'administration des Hospices a eu à soutenir plusieurs procès contre diverses communes qui prétendaient l'obliger à soigner gratuitement leurs malades à l'hôpital de Bavière et qui se fondaient sur certain pas-

sage peu clair (*incolæ civitatis Leodiensis*) : des statuts de la Compagnie de Miséricorde, inscrits sur le marbre de la chapelle. Une transaction intervenue en 1900 devant la Députation permanente du Conseil provincial a mis fin à ces conflits.

L'admission générale des malades est réglée maintenant par la loi de nov. 1891 sur le domicile de secours.

Une particularité à propos de l'hôpital de Bavière : Autrefois, les malades étaient pris à domicile au moyen d'une chaise, espèce de petite guérite vitrée, portée par deux hommes. Ce mode de chaise à porteurs, mis en usage au XVII^e siècle à Paris, avait été adopté à Liège en 1745 et ne s'appliquait pas seulement pour l'hôpital, mais pour le public en général. C'est le médecin Lazare dit Gamba Curta, qui, chez nous, en fut l'introduit. Il obtint du prince le 18 décembre 1745, un octroi exclusif relatif à l'exploitation de ces « chaises à porteur pour le service d'un chacun » (1). Selon une chronique contemporaine, le jour de Noël 1745 ont « commencé à paraître les sièges à porteurs » de Gamba Curta. D'abord le prix par heure fut fixé à un escalin, puis le taux fut doublé (2).

A peine établie, la Commission administrative des hospices décida de gager les porteurs de chaises et admit au transport gratuit les malades pourvus du billet d'admission (3). Le système de transport a été supprimé pour l'hôpital vers 1870.

La démolition de l'hôpital lui-même et sa reconstruction sur l'emplacement actuel (4) ont été décidées par le Conseil communal de 1888 à 1890, après de nombreuses discussions publiques et l'impression de maintes brochures. Non moins longuement discutée a été la question de la conservation de la partie de la propriété dite **Maison Porquin**. Dès 1894, après la suppression des anciens bâtiments de l'hôpital, des démarches et des publications intéressantes (5), tant des particuliers que des corps savants et artistiques, ont été faites pour le maintien de la maison susdite, toute en pierre avec ses quatre façades ornementées, les fenêtres encadrées de moulures, des épis avec le quadruple aigle en couronnant la faite. L'on a vu surgir des plans de restauration étendus dans lesquels on contemplait les façades de l'ancienne construction se reflétant dans un large étang imaginaire.

Dès le 13 décembre 1897, le Conseil avait autorisé le collège échevinal à acquérir au prix de 500,000 fr., le terrain de l'ancien hôpital, avec les matériaux à en provenir. Dans cette somme n'était pas comprise l'expropriation des petites maisons des rues Pont Saint-Nicolas et Ponçay, qui coûta encore plus de 100,000 fr.

L'affaire de la maison Porquin se représentait de nouveau au Conseil en 1903. Priée d'émettre son avis, la Commission royale des monuments, par le rapport de

(1) CP, Dép., t. 39, f. 40 v°.

(2) Man. 1042, f. 30 v° à la BUL.

(3) CDO, du 29 oct. 1797, p. 152. Pour l'admission à l'hôpital à cette époque, voir Gazette Desoer, du 16 thermidor an IV, Avertissements.

(4) V. Constitution (Boulevard de la).

(5) Notons spécialement la brochure de l'Institut archéologique liégeois avec illustrations et intitulée *Maison Porquin*. — Lettre à MM. les membres du Conseil communal, décembre 1902.

(1) Régime hollandais, r. Statistique des Etabliss. de bienfaisance, 1821.

(2) MSDO, p. 333.

ses délégués, conclut à la conservation et à la restauration de l'immeuble qu'elle porta au tableau général des édifices civils dignes de conservation. L'édilité ne se rangea pas à l'avis de cette Commission et le 23 novembre 1903, décida qu'il n'y avait pas lieu de maintenir et encore moins de restaurer la maison susdite. Le ministre de l'agriculture et la Députation permanente ayant partagé pareille opinion, l'arrêt devint irrévocable : l'édifice, condamné définitivement, périt en avril 1904 (1).

Le 23 novembre 1903 également, le Conseil adoptait pour l'appropriation des terrains à provenir de l'ensemble de l'établissement hospitalier, etc., un plan comportant : 1° l'ouverture d'une rue de 18 mètres de largeur, partant du point d'intersection des boulevards de l'Est et de la Constitution, et aboutissant à l'angle de la rue du Ponçay et du prolongement du boulevard Saucy ; 2° la création d'un *parc* (2) d'une superficie de 8,300 mètres carrés environ, sur les terrains compris entre ce boulevard, la rue nouvelle à ouvrir et le boulevard de l'Est ; 3° l'affectation à la bâtisse du bloc de terrain, d'une surface de 4,000 mètres carrés environ, situé entre la nouvelle rue, le boulevard de la Constitution et la rue du Ponçay.

Revenant sur ce plan, le 29 juin 1908, le Conseil se prononça pour la construction d'un trottoir autour du square et pour l'élargissement de la voie vers le boulevard de l'Est.

C'est donc une transformation complète qui s'est effectuée en cette localité depuis la fin du XIX^e siècle.

Bavière

PONT DE — Au XIX^e siècle, le pont Saint-Nicolas qui fut démoli à la fin de l'année 1875, s'appelait indifféremment *pont de Bavière* ou *pont Saint-Nicolas*. Était-il de même précédemment? Dans la capitation de 1736 de la paroisse Saint-Nicolas (Outre-Meuse), on trouve spécifiés le *pont Saint-Nicolas* et le *pont de Bavière*. Le pont Saint-Nicolas formait en réalité deux ponts. Chacun d'eux traversait une branche distincte du biez de Saucy, aux deux extrémités de l'ancienne rue Pont Saint-Nicolas. Quel est celui des deux ponts qu'on intitulait *pont de Bavière* à raison de l'hôpital de Bavière qui s'ouvrait sur ce pont? Si la capitation ci-dessus suit, dans sa nomenclature des rues, l'ordre topographique, le pont désigné par elle sous ce nom serait le pont qui joignait la rue Chaussée des Prés. Le même document paroissial cite une douzaine de maisons qui existaient sur le *pont de Bavière* et qu'occupaient 36 habitants. Nommons celles du sieur T. Dehousse « portier de la

grande porte de Bavière », de Gilles Clermont, médecin, de P.-F. Hodeige, avocat, et de Toussaint Montulet, teinturier.

Sont-ce là les maisons dont on décida la suppression en 1778? Cette année-là on dut faire des réparations urgentes au pont qu'une crue des eaux avait fortement abîmé. On procéda, par la même occasion, à l'élargissement du pont en expropriant une rangée de maisons qui le rétrécissaient. Nous croyons plutôt que cette expropriation est relative aux demeures qui se dressaient vers la rue Puits en Sock, et que les maisons dont il est parlé dans la capitation de 1736 furent renversées deux ans plus tard, en 1738. On venait alors de démolir partiellement l'église Saint-Nicolas qui faisait suite à la rue Chaussée des Prés. Une arcade percée sous la tour de cette église ouvrait accès sur le pont. La Cité profita des travaux de reconstruction de l'église pour élargir le pont, appelé dans les manuscrits officiels qui relatent le fait, *pont Saint-Nicolas*, et consacra à ce travail une somme de 4,057 fl. Au fond, dans les XVII^e et XVIII^e siècles comme dans le XIX^e, on employait en général, indifféremment les noms *pont de Bavière* et *pont Saint-Nicolas*.

En tout cas, avant l'établissement de l'hôpital de Bavière, ce pont n'était connu que sous l'appellation *pont Saint-Nicolas*, sauf la partie formée d'une seule arche, qui reliait la rue Puits-en-Sock au Pont Saint-Nicolas, et qu'on dénommait parfois *Poncea* (petit pont). L'occasion nous sera donnée de revenir sur ces deux dénominations.

Avant d'arriver à l'hôpital même de Bavière, il fallait traverser une assez large avenue pavée qui était autrefois fermée, au pont Saint-Nicolas, par une grande et belle porte de fer forgé. Autrefois aussi, une branche du biez de Saucy longeait cette avenue qui formait ainsi un petit quai. On a parfois donné à ce quai le nom *pont de l'Hôpital de Bavière*.

Cette voie était alors bordée d'un garde-corps en fer ; c'est ce travail sans doute qu'avait en vue, l'an 1648, la « confraternité de la Maison de Miséricorde dite de Bavière », en demandant au prince-évêque Ferdinand de Bavière, « de vouloir gratifier ladite maison de sa munificence et libéralité pour payer une *baille* de fer à appliquer sur le pont de pierre nouvellement érigé à l'entrée de ladite maison (1) ». Le garde-fou de l'avenue de l'hôpital a disparu lors du comblement des biez d'Outre-Meuse, en 1874.

Le nom de *pont* reçu par cette voie ne viendrait-il pas de ce que, sur une certaine partie, elle constituait, en effet, une espèce de pont au-dessus d'une rivelette qui traversait l'établissement et qui fut canalisée sur tout son parcours? Ceux qui ont vu les cours d'eau d'Outre-Meuse, maintenant remblayés, se rappelleront l'arcade fermée à l'aide de gros barreaux de fer, où la rivelette prenait naissance. Cette prise d'eau faite au biez de Saucy s'opérait à une quinzaine de mètres en amont des bureaux du directeur de l'hôpital en formant un coude très accentué. La rivelette s'avançait ensuite sous les

(1) Puisque cet édifice a disparu, rappelons au moins les *chronogrammes* qu'on y remarquait sur la façade donnant vers l'Est et qui se rapportaient à d'anciennes inondations.

ALTO MOSA LOCO CRESCENS HVC
APPVLIT VSQVE 7^o FEBRVARI (1571)
(Hauteur 0 m. 85)

SEMI JANVARIIS HVC VSQVE
EXVN DABAT AQVA (1643)
(Hauteur 1 m. 35 au dessus du pavé).

XXI^o HAC XBRIS TETIGIT
HIC DENVO MOSA (1740)
(Hauteur 1 m. 15)

D'autres chronogrammes ayant trait aux inondations mémorables sont signalés dans le *Vieux Liège*, 1903, col. 55-57.

(2) Le parc a été remplacé par une place.

(1) *CF*, t. 24, f. 222 v^o.

bâtiments, traversait la cour centrale, et, par une légère courbe, se jetait dans la même branche du biez qui lui avait donné naissance.

Avant que l'hôpital de Bavière fût fondé, la rivelette existait. Elle est mentionnée dans un acte de vente faite l'an 1590 par les Arbalétriers. En 1874, ce petit cours d'eau a été transformé en véritable égout sur toute son étendue.

Bavière

PONT DE — Il y a près de trois siècles et demi, à l'endroit qu'occupe la place Cockerill, on voyait un bras de la Meuse ou plutôt la réunion de deux branches dont l'une venait de Lulay en baignant les propriétés de droite de la rue Sœurs-de-Hasque, et dont l'autre suivait à peu près l'alignement de la première partie de la rue de l'Université. Le point de jonction des deux cours d'eau devait se trouver à cette époque vers l'angle que forment la rue de l'Université et la place du Vingt Août, à proximité de la rue Sœurs-de-Hasque. A la suite d'atterrissements successifs, ce point de jonction fut porté, dans les deux derniers siècles de la principauté, en avant de la rue de l'Étuve. Alors, comme une centaine d'années auparavant, les eaux confondues allaient se jeter dans le lit principal de la Meuse, quelques mètres en aval de l'emplacement de la passerelle de la Régence.

C'est sur le bras de rivière qui séparait anciennement la rue de l'Étuve du sol où a été établie l'Université, que se dressait un pont appelé dans le principe *pont de Bavière*.

Il avait été précédé depuis très longtemps par un passage d'eau à péage qui fit l'objet d'un octroi du prince en son Conseil privé en faveur de Léonard Passementier, octroi daté de mai 1578 ⁽¹⁾.

Quand le pont fut-il édifié? En 1582, dit Brixhe ⁽²⁾; en 1592, avance Henaux ⁽³⁾; en 1594, assure le P. Bouille ⁽⁴⁾; en 1597, à en croire le *Recueil héraldique des Bourgmestres d'Abry* ⁽⁵⁾. On s'explique difficilement le peu de concordance régnant entre les affirmations de ces divers écrivains. Une autre preuve du sans-gêne de certains historiens se trouve dans le récit qu'on a fait de l'origine du pont de Bavière. Voici comment la raconte le *Recueil héraldique des Bourgmestres* :

« Un chanoine de Saint-Martin ayant eu quelque dispute au passage de la rivière avec celui qui y était préposé pour le service du public, il en eut une telle mortification et s'offensa jusqu'à ce point, que de présenter au magistrat sept mille florins Brabant pour construire un pont sur ce bras de la Meuse, qui servit de communication au quartier de l'Isle. Le magistrat profita de cette offre avantageuse, et le sérénissime prince Ernest de Bavière fournit le reste, ce qui fit que ce pont fut d'abord nommé *pont de Bavière*. »

Foullon et Bouille, après avoir dit ce que ce pont a été

bâti par Ernest de Bavière, ajoutent qu'il a coûté 16,120 florins de Brabant et que « les garde-fous furent mis par un riche criminel qui, dit-on, se racheta du supplice par cette réparation ».

Nous avons recherché, dans les rares sources officielles du temps ⁽¹⁾, les raisons de la création du pont. Elles n'ont aucun point de ressemblance avec les motifs indiqués ou imaginés par ces écrivains.

On sait qu'en 1581, les Jésuites établirent, là où sont les locaux centraux de l'Université, un collège pour jeunes gens. Les cérémonies religieuses célébrées dans l'église des Jésuites, et les réunions de congrégations tenues dans ses cloîtres, étaient très suivies par les bourgeois et les bourgeoises de la Cité.

Pour se rendre chez les Jésuites, il fallait absolument faire en bateau la traversée de la rivière. Ce passage d'eau offrait de sérieux inconvénients; inconvénients qui se transformaient en dangers imminents durant les fortes eaux. Il arriva même en semblable circonstance que plusieurs enfants de notables Liégeois périrent dans les flots en voulant se rendre au collège.

Les parents des élèves, ainsi que les nombreux habitants de Liège désireux d'assister aux exercices religieux qui se faisaient chez les Jésuites, signalèrent la situation en 1594 au prince Ernest de Bavière. Ils lui adressèrent une requête tendant à la construction d'un pont de pierre en remplacement du passage d'eau. Le prince leur accorda, le 20 décembre 1594, l'autorisation d'organiser une loterie destinée à recueillir les ressources nécessaires à l'exécution du travail. Le Conseil de la Cité, de son côté, pour mieux faire réussir la tombola, envoya une lettre aux diverses grandes villes de la principauté et des Pays-Bas, à Maestricht, à Huy, à Dinant, à Louvain, à Malines, à Bruxelles, les invitant à participer à la loterie. Il y aura comme prix, disait la lettre, « une belle magnifique maison de plaisance bien proche de ladite cité et de la rivière de Meuse, entourée d'eau ⁽²⁾ et pont levissable, avec jardins fruitiers et potagers d'environ trois à quatre bonniers tous encloz et enfermez de muraille, l'édification et la construction de quoy at costé plus de trengt mil florins de Braibant. Et y seront autres prix de rentes heritaubles bien assignées ⁽³⁾, ensemble diverses notables joyaux en pierreries, cachau, brasselets, coupes et tasses dorees et non dorees en très bon nombre. Si bien que l'un parmy l'autre surpassent le nombre de 8 à 9 nus prix, en valeur cent cinquante mille florins, à laquelle loterie prendront part tous ceux qui y voront mettre. Ils auront autant de billets qu'ils auront donné de *reals de Castille* ⁽⁴⁾ ou de deniers d'Ernest. » Bien que la tombola n'eût guère obtenu de succès, peu après on résolut de construire le pont. Il devait partir de l'extrémité de la rue de l'Étuve et aboutir à l'église des Jésuites. Celle-ci s'étendait sur l'espace de terrain qu'occupent la statue d'André Dumont et la salle académique. C'est le 12 juin 1595 que l'on commença le pont. Le prince Ernest de Bavière lui-même posa la

(1) CP, Dép., t. 9, f. 471 v°.

(2) Docum. hist. sur les Remparts de la Sauventière, p. 52.

(3) Notice sur le Pont des Arches.

(4) Tome II, p. 433.

(5) P. 343.

(1) RCC, t. 1593-1595, f. 251 v°, 252.

(2) Eau.

(3) Hypothéquées.

(4) Monnaie espagnole émise dans les Pays-Bas.

première pierre. Il se rendit sur le champ des travaux en passant par les *encloîtres* de Saint-Denis et par l'église de ce nom, puis traversa le pont de Torrent qui conduisait dans la rue de l'Étuve.

Au débouché de cette rue, là où l'on allait placer la première culée, se tenaient un certain nombre d'ouvriers. Ils avaient apprêté une de ces grandes pierres d'assises qu'on appelait alors *bankmants*. Sur cette pierre étaient gravées les armoiries et la devise du prince Ernest. Le prince aida à fixer la pierre sur les *estaches*, après avoir déposé en dessous de la pierre trois doubles ducats d'or. Puis S. A. « baptisa le pont — nous citons un Recès du Conseil de la Cité de l'époque — et l'appela le *pont de Bavière* » en déclarant qu'il garderait ce nom de baptême. Le recteur de la maison des Jésuites et trois autres Pères, tenant chacun en main un *étendard*, ainsi que la majeure partie des nombreux étudiants du collège, assistaient à la cérémonie. Trois de ces derniers, portant des couronnes impériales, déclamèrent une série de *carmes* ⁽¹⁾ et de *versets* ayant trait à l'édification du pont et en l'honneur de S. A. le prince de Bavière.

Après la cérémonie, le prince et d'autres personnages se rendirent à la maison du bourgmestre Goswin « où l'on fist très grande chère ».

Au milieu du pont, côté nord, se dressait un crucifix qui y resta jusqu'à la Révolution française. Là aussi on voyait les armoiries de l'empire avec les chronogrammes suivants coulés sur les ornements en fer des garde-fous.

PERVOLAT INVICTIS PRAESTANS IOVIS ARMIGER ALIS
AVSPICIIS CIVIVS LEGIA. SANCTA. VIGET

Autre part étaient les armes de Bavière sous lesquelles on lisait sur une plaque métallique dorée

ERNESTI AVSPICIIS PONS HIC SVRREXIT IN AVRAS
LEGIAE (sic) IN CŒPTVM CARPE VIATOR ITER ⁽²⁾

Peu de temps après la mort d'Ernest de Bavière, le nom *pont de Bavière* fut changé en celui de *pont des Jésuites* qui précisait mieux le but principal de sa construction et qui, en tout cas, le distinguait de l'autre pont dont nous venons de nous occuper. Nous donnons à l'article *pont des Jésuites*, d'autres détails sur le monument dont nous avons exposé l'origine.

Bayard, Bayar, Baiar, Bailhar, Baillair ou Baar

Différents points de la ville de Liège, dans sa partie nord surtout, portaient le nom *Bayard*, il y a quelques siècles sous une forme quelconque. Que signifiait cette appellation? Ce n'est pas chose facile à préciser pour chacun de ces lieux-dits. Les interprétations du mot *bayard* (*baïd* en wallon) varient suivant les circonstances.

On traite de « sot bayâ » en wallon, une demoiselle trop enjouée. A la campagne, on désigne sous le nom *bayar* une espèce de traîneau employé pour la descente des bois dans les montagnes. En ville, un *bayard* est

encore une espèce de civière dont on se sert dans certains ports pour transporter les marchandises.

Un grand cheval de selle brun est également dénommé *bayard*, dérivé du qualificatif *bai*. Ne pas confondre le *bayard* avec le *roussin*. C'est en faisant allusion au cheval dit *bayard* que le célèbre guerrier Bayard, sommé par Charles Quint de lui livrer Mézières, lui lança cette fière réponse : « Le *bayard* de France ne craint pas le *roussin* d'Allemagne ». On sait que Charles-Quint portait une barbe *rousse*.

Dans les provinces wallonnes, *bayâ* signifie une fosse contenant de grosses pierres et destinée à l'infiltration, à l'absorption des eaux. Il a aussi indiqué la salle générale d'un hospice. Enfin, le peuple de la même partie du pays donne le nom *bayâ* (bayard) aux emplacements qu'on réservait autrefois pour recevoir les immondices. Jusque vers 1875, Liège renfermait maints petits dépôts semblables dans ses divers quartiers et la classe populaire ne les connaissait que sous l'appellation *bayâ*. Ceux-là ne constituaient que des dépôts provisoires, n'avaient que quelques mètres de superficie, tandis que ceux dont nous avons à parler occupaient de vastes emplacements. Aussi les grands *bayards* se trouvaient-ils tous en dehors des portes de la cité. Cette situation était, du reste, conforme aux règlements princiers, à la Paix de Saint-Jacques, de l'an 1487, notamment.

Bayard ou Bayarrue

RUE DU — Il faut reconnaître cette voie dans l'impasse du Champion ⁽¹⁾ de la rue Hors-Château. Elle se perdait dans ce qu'on appelle encore les Vignes ⁽²⁾. S'ouvrant assez près de l'église Saint-Barthélemy, elle relevait, au spirituel de la paroisse Saint-Thomas. C'était une artère assez étroite, une véritable ruelle ⁽³⁾. Elle était désignée souvent sous le nom *Bayarrue* ⁽⁴⁾, dont la conformation prouve qu'il remontait au XIII^e siècle si pas au XII^e, mais on employa de même la forme plus moderne *rue Bayard* ⁽⁵⁾.

Une *brassine* y était installée dès le XV^e siècle ⁽⁶⁾. La rue contenait d'ailleurs de nombreuses habitations ⁽⁷⁾. Dans la première moitié du XVI^e siècle, elle devait conduire à une houillère enfoncée dans des vignes qui, note caractéristique, appartenaient à un nommé Léon *Bayart* ⁽⁸⁾. Ce charbonnage ne doit pas être confondu avec une autre fosse à charbons dite également du *Bayard* et dont nous parlons plus loin. L'origine de l'appellation se rapporte-t-elle à un exploitant de vignoble vivant en cet endroit au XIII^e siècle, du nom d'Albert

(1) 1662 : Rue du Champion, autrefois *Bayarrue*. (RP, r. 25, f. 211 v°.)

(2) 1590 : Maison Dehors Chasteau, en *Baillairue* jointant derrière aux *Vignes*. (RP, r. 8, f. 69.)

(3) 1580 : Maison Hors-Château, paroisse Saint-Thomas, joint. d'amont à la *ruelle* de Bayar. (RP, r. 1, f. 299 v°.)

(4) 1423 : *Baiauruue* Defours Chasteal. (C. et Testam., r. 3, f. 70.) — 1434 : Bayarrue, vers Saint-Barthelemit Defour Chasteal. (Ibid., f. 173.)

(5) 1360 : Maison Hors-Château en lieu que on dist le *Baiat*. (PONCELET, ICSC, t. I, p. 227.)

(6) *Brassine en Bayarue* Defour Chasteal. (EL, r. 20, f. 203 v°.)

(7) 1540 : Maison en *Bayart rue*, par. Saint-Thomas, joint. d'amont à Henry Riwet, d'aval venant à front sur *Bayart rue*, vers Moese, à Johan Taufé, drapier et vers les vignes à... (CB, r. 1540-1541, f. 1.)

(8) EL, Jug. et Sent., r. 1543-1544, f. 144.

(1) Poésies.

(2) VANDEN BERCH, *Chronique*, t. II, f. 273. — FOULLON, t. II, p. 279.

Bayard? (1). L'endroit a été aussi mentionné sous la forme plus ancienne *Bodoiar* (2).

La dénomination *Bayard* attribuée à la ruelle a dû disparaître peu à peu. Nous ne l'avons rencontrée dans aucun manuscrit postérieur au XVII^e siècle.

Bayard

BOULEVARD OU BALLOIR DU — Ainsi dénommait-on une fortification élevée au-dessus de l'ancien chemin des Six Cents Degrés, au sommet des Vignes et en face de la prison Saint-Léonard. Elle joignait Payen-Porte et terminait la série d'ouvrages militaires qui se succédaient sur une ligne droite à partir de la porte Maghin. On arrivait au boulevard du Bayard par les Six Cents Degrés, comme par la rue du Péry, ou en suivant les fortifications de Sainte-Walburge. Les plans des XVI^e et XVII^e siècle représentent ce *balloir* avec les pièces d'artillerie qui le desservait. Il disparut probablement lors des transformations qui s'opérèrent de ce côté dans les fortifications pendant la seconde moitié du XVII^e siècle.

L'appellation *Bayard* ici se rattachait évidemment à la précédente.

Bayard

AU —

PORTE DU — La porte Maghin, disparue depuis le premier tiers du XIX^e siècle et qui fermait la voie à l'extrémité du quai dit maintenant de Maestricht, est dénommée dans des plans de la fin du XVI^e siècle et du commencement du XVII^e : « porte à Meuse au *Bayard* ». Pour indiquer le lieu ou plutôt l'endroit immédiatement en aval de la porte Maghin, on écrivait « à la porte du *Bayard* ».

Cette dénomination n'avait aucun rapport avec celle qui vient d'être rappelée. Le long de la rive gauche de la Meuse, il y eut autrefois deux endroits désignés *Bayard*. Tous deux sont signalés dans un *recès* ou décision du Conseil de la Cité du 16 mai 1595. Par ce *recès* le Conseil ordonnait la démolition d'une tour fortifiée de la rive droite qui, avec les murailles de Gravioule commençant en « Tanneurue » s'avancait dans la Meuse et refoulait les eaux du fleuve sur la rive gauche où elles ravageaient les terres cultivées des riverains et menaçaient de destruction le *grand* et le *petit Bayard*. Le *grand Bayard* est mentionné dans un acte antérieur à ce *recès* sous le nom *grand Bayard de Saint-Jean-Baptiste* (3).

Il est facile de spécifier la portée de ces désignations. Depuis des temps éloignés, l'emplacement pris actuellement par le gazomètre de la rue des Bayards servait officiellement de réceptacle des ordures et détritiques. C'était un fait accompli en 1487 puisque la

Paix de Saint-Jacques fixe ce lieu pour le dépôt des immondices du Nord de la ville. L'endroit, connu généralement sous le nom « en Leuze » reçut du fait de son affectation insolite l'appellation *Bayard*. Il conserva celle-ci alors même qu'il fut destiné au séjour et à la sépulture des pestiférés. Le terme *Bayard* devint dans le langage populaire liégeois synonyme de *champ des pestiférés* et s'attacha aussi au terrain proche de la Meuse, immédiatement en aval des fossés des fortifications, ou pour s'exprimer d'une façon plus moderne, au delà de la place des Déportés.

Voici dans quelles conditions : Au XIII^e siècle, il y avait là, à l'entrée de la rue Saint-Léonard à droite, un établissement hospitalier tenu par une communauté de frères dits du *Sac* ou *des Sesses*, suivant la forme ancienne du mot. La communauté des Sacs avait pris fin au premier tiers du XIV^e siècle ; nous l'exposons à la rubrique *Sacs*. Leur bien fut acquis alors par l'hôpital Saint-Abraham, dit aussi de Saint-Jean-Baptiste. Il maintint la chapelle des Saccites, dédiée à saint Didier (Désir ou Disier) et qui, pendant des siècles encore, demeura ouverte au culte. Quant au local même du couvent et aux jardins adjacents, ils furent donnés en location par bail de trois ans, moyennant le paiement de 24 griffons annuellement (1). Le terrain contigu n'avait pas une haute valeur vénale, car il fut acquis l'an 1545 au prix de 204 florins (2) par les administrateurs de l'hôpital Saint-Jean-Baptiste. C'est de ce côté d'ailleurs que, dès le XIII^e siècle, le même hôpital avait son cimetière particulier (3).

Notre cité, au moyen âge, eut, à diverses reprises, la sinistre visite de la peste. Ses incursions se renouvelèrent plus fréquemment à partir du XVI^e siècle, frappant traitreusement la population, principalement la classe pauvre. Témoin attristé des ravages du fléau, le riche Lombard très connu **Bernardin Porquin** chercha le moyen de soulager, en semblable calamité, les déshérités de la fortune. Usurier de profession, mais reconnaissant la faute commise, il s'était adressé à la sacrée pénitencerie romaine, sous le pontificat de Jules III, pour en avoir la rémission. Il l'obtint finalement, sous la condition qu'il disposerait de l'argent provenant de ce commerce illicite, en œuvres pies à la libre volonté de l'évêque de Liège. Cet argent ayant été consigné en une somme de 5,000 fl. de Brabant, Porquin obtint l'absolution (4).

Porquin ne crut mieux faire, de concert avec le chef diocésain évidemment, qu'en s'efforçant de trouver hors des murs de la cité, un fonds spacieux destiné à abriter les pestiférés, les pauvres surtout. Le 6 avril 1571, il acheta des maîtres et gouverneurs de l'hôpital Saint-Jean-Baptiste — nous citons l'acte de cession — « une maison, chapelle, jardin, appendices et appartenances que l'on dit communément le *Bayard* et *chapelle*

(1) *Leodium*, 1921, p. 96. — *EL*, *Obligat.*, r. 21.

(2) *Man.* 174, f. 30 BUL.

(3) XIII^e siècle : Les directeurs de l'hôpital Saint-Jean-Baptiste avaient des revenus « sur terre dont ilh ont fait lor *aitre* defor le porte Saint-Bertremer. » (*PI*, r. 11, f. 76.)

(4) *Acte de l'évêque Gérard de Groesbeck*, daté du Château de Huy, du 16 juin 1571. (*Fonds Ghysels*, n° 576 AE. — L'année suivante, il fit au prince une avance de 6,000 fl. (*CPD*, r. 7, f. 52 v°.)

(1) *CESL*, t. II, p. 300.

(2) Voir à cet intitulé.

(3) 1566 : Maison et seigneurie de Leuze... situées par delà le *grand Bayard Saint-Jean-Baptiste*. (*C. et Test.*, r. 46, f. 141 v°.)

Saint-Dizir, gissans et situés près et hors la porte Saint-Léonard, joindans vers Meuse, d'amont et vers le *thier des Vingnes* (coteau de Vivegnis) az chemins, voies et *werixhas* (terrain communal) et d'aval à Lambert de Pont, à intention d'en faire et fonder par le dit Bernardin, une maison de Dieu et hospital pour le temps dangereux, recevoir les malades et infectés de peste ».

Les vendeurs s'étaient réservé le droit de faire recevoir, dans l'établissement à fonder par Porquin, toutes les personnes atteintes de la peste à l'hôpital Saint-Abraham, et d'y faire enterrer celles qui décèderaient dans le même hôpital.

Porquin s'empressa de restaurer la chapelle avec le bâtiment voisin, de bâtir six maisons en briques et de les meubler. Cette installation lui coûta 8,359 florins liégeois. Le 26 septembre 1576, ce bienfaiteur céda son œuvre en faveur des « pauvres des trente-deux paroisses de la cité — ce sont ses expressions — quy seront atteints et infectés de la ditte contagieuse maladie de peste, avec encor, pour augmentation de laditte fondation, cinquante et soixante florins de Brabant héréditaires »⁽¹⁾. Le donateur instituait « Messieurs les bourghemestres de Liège à toujours souverains et superintendants du dit hospital, pour tenir la main et donner ordre s'il n'estoit bien gouverné », mais, en même temps, il choisit pour « gouverneurs, maîtres et mambours de laditte fondation avec ses appendices et revenus, le plus aîné de ses gendres, résident en la cité de Liège, et après son décès, le plus aîné de ses *hoires* et successeurs, puis le plus vieux des tenans en office de l'hospital Saint-Abraham »⁽²⁾.

Dans le petit sanctuaire de Saint-Désiré, on lisait une inscription à la mémoire de Bernardin Porquin « fondateur de la chapelle de céans » et de Dorothee Rustick, son épouse, morts lui le 2 juillet 1579 et sa femme le 13 octobre 1584⁽³⁾.

On n'avait pas attendu leur trépas pour mettre en location le bien appartenant à la chapelle, car, portait l'acte de constitution du 26 septembre 1576, les « malades seront receus dedans la ditte maison-Dieu, gardés et servis, seulement quand ils seront atteints de la maladie contagieuse de peste et non autrement ». « Desquels malades », était-il ajouté, « ceux quy seront assez riches et auront la puissance, *soy* (se) devront entretenir et pourvoir des viandes et *beuveraiges* (boissons), mais à chacun des pauvres quy seront là receus, de vera le dit receveur (de l'hôpital) donner et *exposer* (dépenser) pour chaque jour deux pattars douses deniers Brabant, plus ou moins selon la qualité du temps »⁽⁴⁾.

C'était à subvenir à ces frais qu'on destinait les revenus perçus sur la location des biens de l'hôpital, en temps normal. Ces revenus ne purent guère s'accumuler, car la peste sévit très souvent dans la suite. L'hôpital Saint-Désiré partagea, en ces cruelles circons-

tances, avec un autre hôpital dit aussi des Bayards, et sur lequel nous revenons à la rubrique *Lazaret*, le soin de soulager les victimes de cette terrible épidémie⁽¹⁾.

L'œuvre hospitalière de Bernardin Porquin souleva, à plusieurs reprises, des litiges ayant trait au droit d'administration de l'établissement et de nomination aux charges⁽²⁾. Elle était loin d'être prospère, lorsque en 1647 l'association des « trente prêtres dite vulgairement des trente-deux curés de la cité de Liège » porta ses vues sur cette maison. S'adressant aux chefs de la cité, elle leur fit remarquer les difficultés et les dangers qu'on éprouvait dans l'administration des sacrements lorsque quelque épidémie sérieuse venait visiter la ville.

« L'inconvénient est », écrivait la compagnie, « qu'à faute de place pour 10, 12, 15 et 20 malades en autant de paroisses, il faut que 10, 12, 15 ou 20 pasteurs, avec leurs chapelains et marguier, allant chacun administrer leurs malades, soient infectés ou suspectés d'infection, d'où arrive parmi les paroissiens une crainte et horreur de leurs église, curés, chapelains et marguier, qui causent l'accroissement de la maladie, et d'où s'ensuit la mort de plusieurs, ce qui n'arriverait pas si un prêtre d'entre eux, ou par eux député au nom de tous, prenant la charge de laditte administration, fut retiré dans une place particulière, et hors du commun. »

Les curés ajoutaient avoir « fort souvent eu recours aux supérieurs tant séculiers qu'ecclésiastiques pour obtenir quelque place propre à ce que dessus, mais en vain et sans effet ». Ainsi avaient-ils voulu acquérir dans ce but une maison en dessous des Frères Lolards, mais telle était la frayeur provoquée par la peste que les voisins s'opposèrent énergiquement au séjour du prêtre des pestiférés en l'endroit. S'étant armés, ils empêchèrent violemment que cet ecclésiastique y pénétrât. Les curés louèrent alors la maison d'un nommé Damen, au haut du Péry, mais ils se buttèrent là, à d'autres difficultés et à des procès onéreux.

Après d'autres tentatives semblables, les curés avaient convenu qu'en cas d'une nouvelle invasion de la peste, le sort déciderait lequel d'entre eux céderait sa demeure au prêtre chargé de l'administration des sacrements aux contaminés. L'association des pasteurs de la ville ne méconnaissait pas que ce dernier moyen offrait aussi des inconvénients graves. Elle songea alors à obtenir la cession de la « maison de Bayar ou l'hôpital Saint-Désiré », et pria les bourgmestres, etc., de renoncer en leur faveur aux droits dont ils jouissaient sur la fondation Porquin. C'est ce qui s'accomplit le 27 février 1647, moyennant le paiement, par les demandeurs, d'une somme de 5,000 fl. Brabant comme dédommagement des frais des restaurations faites à l'hôpital, moyennant aussi une rente annuelle de 114 florins⁽³⁾.

(1) En 1634, des religieuses de Maestricht y allèrent soigner les pestiférés, avec l'autorisation du Conseil de la Cité. (RCC, 10 octobre 1634. — *Man. Gossuart*, n° 1152, p. 137, BUL.)

(2) V. RCC, 10 octobre 1634 ; 10 juillet 1653.

(3) *Acte de l'époque de notre collect. part. V.* aussi *A. des Trente Prêtres*, Comptes de 1646, AE. Lorsque, en 1658, Max.-Henri de Bavière gratifia Jean-Guill. de Gerschoven, d'un greffe vacant à la Cour échevinale de Liège, il lui fit promettre de rembourser aux curés les 5,000 fl. qu'ils avaient versés à Bart. Rolans. (*Leodium*, 1921, p. 99.)

Il y eut transaction à ce sujet. D'après un acte fait par Diffuy, descendant des parents du fondateur et par Nic. de Stockhem, ancien tenant de l'église Saint-Jean-Bapt., représentant tous deux l'institution, et par les curés de Liège, les 5,000 fl. Brab. ont été restitués aux curés. (*Fonds Ghysels*, n° 576.)

(1) *Prévôté de Saint-Lambert*, liasse Bienfaisance.

(2) *Acte du 6 avril 1571*, réalisé aux EL le 18 mai. (*Greffe Bernimolin*, *Œuvres*, t. 337, f. 242.) — C'est donc par erreur que maintes copies anciennes portent la date du 26 septembre 1566. Il faut lire 1576.

(3) *Obituaire des Récollets*, de Liège. — NAVEAU, *Anal. du recueil d'épithaphes de Le Fort*, p. 327.

(4) Copie authentique et contemporaine de l'acte de fondation, du 26 septembre 1576.

Les desseins de la confrérie des Trente prêtres se réalisèrent. L'endroit reçut des pestiférés de 1668 ⁽¹⁾ comme il en avait eu beaucoup antérieurement. De là le nom *bayard Saint-Jean-Baptiste* ou *grand Bayar* que lui donnait le peuple.

Depuis le dernier quart du XVII^e siècle toutefois, l'immeuble n'eut plus, grâce à Dieu, l'occasion de servir à une aussi déplorable destination ⁽²⁾. Néanmoins, de 1688 à 1697, le Bayard continua son office d'hôpital à l'usage des militaires liégeois frappés de maladie. Un accord intervint à cet effet entre les curés et les députés des États. A partir du XVIII^e siècle, l'immeuble, morcelé, fut de nouveau cédé à bail. On le loua de la sorte, par parcelles, jusqu'à la fin du XVIII^e siècle ⁽³⁾.

L'hôpital fut supprimé officiellement par un arrêté de la municipalité en date du 24 floréal an V (1^{er} mai 1797). Le bien eut, à ce moment, pour détenteur la famille Lefebvre à laquelle succéda Jean-Louis-Houtain. En 1810, celui-ci solda une série d'annuités échues à la Commission des Hospices, devenue propriétaire de l'ancien hôpital Saint-Désiré. Houtain prétendit que ces annuités ne représentaient pas un prix de loyer, mais une rente, et que lui, Houtain, était propriétaire de l'ensemble. La justice, saisie du différend, ne se rangea pas, on le comprend, à cet avis, et l'Administration des Hospices conserva la jouissance de ses droits jusqu'en 1840. Le 9 décembre de cette année et le 19 février 1841, elle vendit les anciens locaux du Bayard et de l'hôpital à MM. le major Frédéric, Thonnard, Pholien, etc.

L'église a été démolie depuis longtemps, mais de vieux bâtiments subsistaient dans les dernières années du XIX^e siècle. L'*arvau* caractéristique qui les précédait a disparu avec les antiques constructions lors des récentes transformations apportées de ce côté. Depuis très longtemps l'endroit avait perdu sa dénomination peu poétique *au Bayard*.

Bayards

RUE DES — va du quai de Coronmeuse à l'extrémité de la rue Vivegnis.

C'est la seule *rue des Bayards* dont le nom ait été conservé. Et encore l'a-t-on altéré. Pour être exact il faudrait dire *rue du Bayard* ⁽⁴⁾. La prononciation wallonne *dè Bayâ*, identique au singulier et au pluriel, a induit en erreur les auteurs officiels de la dénomination de cette rue. Celle-ci a aussi été connue sous l'appellation *rue de Leuze*, au moyen âge, donc très haut dans le passé, tout au moins la partie allant de la rue Vivegnis à la rue Saint-Léonard. On sait que la rue des Bayards ne

s'étendait autrefois que jusqu'à la rue Saint-Léonard. Elle était bordée de haies et de fossés sur tout ce parcours, en exceptant un faible groupe d'habitations qui s'élevaient au pied du Thier-à-Liège. Un arrêté royal du 30 octobre 1839 approuva le plan d'alignement de la rue des Bayards. Ses deux côtés n'en demeurèrent pas moins à peu près vierges de bâtisses pendant de longues années encore. Les habitations ont commencé à s'établir, à droite surtout, vers l'année 1875.

La section de cette artère allant de la rue Saint-Léonard au quai de Coronmeuse n'était pas créée dans la première moitié du XIX^e siècle. Peu après son ouverture, en 1845, on l'intitulait *rue Neuve des Bayards*, nom qui lui fut maintenu jusqu'en 1863. Le Conseil communal décida cette année-là d'incorporer la voie dans la rue des Bayards dont elle forme le prolongement.

Pour expliquer l'origine de l'appellation de la rue des Bayards, il nous faut rappeler de pénibles souvenirs. Il s'agit notamment de l'emplacement du gazomètre et des terrains adjacents et s'étendant jusqu'à la Meuse. Depuis le XVI^e siècle au moins, nous l'avons dit à la notice précédente, on le dénomma *au Bayard*. D'où lui vint cette appellation? Il suffit de savoir que, dès le XV^e siècle, la situation de ce lieu éloigné de tout centre d'habitations, l'avait fait choisir pour le dépôt des immondices de cette partie de la ville.

Un siècle après, en 1586, *Leuze* continuait d'être un lieu banal ou, si l'on veut, le Montfaucon de Liège, aux exécutions près. Une requête faite par les habitants de Sainte-Foy, à cette date, constate que dans les terres de Leuze, on élevait « de coustumme » des *huyttes* (huttes) où l'on soignait les pestiférés. D'autres pièces officielles et les historiens désignent sous le nom *Bayard* l'endroit où ces constructions hospitalières se dressaient en cas de peste. De la sorte les terres dites *en Leuze* étaient aussi connues sous l'appellation générique *au Bayard*, appellation appliquée également aux terrains situés en face, au côté opposé de la rue Saint-Léonard, vers la Meuse.

Dès 1519, lors de la terrible maladie contagieuse qui ramena définitivement chez nous les *Frères Alexiens* (*les Lollards*), on dressa *au Bayard*, là où est situé aujourd'hui le gazomètre, un lazaret très bien conditionné, pourvu de tout ce qui pouvait soulager les pestiférés. Ce bâtiment prit bientôt le nom de l'endroit sur lequel il s'élevait. Dans une vue de 1574, cet établissement est nommé « *le Baillair* ou maison pour les infectés de la peste ». Pendant longtemps, en pareille occurrence, il remplit son office sanitaire avec l'autre Bayard, signalé plus haut. En 1667, on trouva « la maison du Baïard » proche la porte Saint-Léonard « trop voisine de la Cité ». Alors fut élevé un nouveau *Lazaret* à l'emplacement du Gazomètre actuel, emplacement qui avait aussi le nom *Bayard*. Un vieux manuscrit à peu près contemporain des faits porte qu'en 1668, « la plupart des malades étaient conduits dans des baraques dressées à cet effet au Bayard et en Leusse, où ils étaient entretenus, pensés et nourris aux frais de la Cité ⁽¹⁾. » Ce fut la dernière visite que la peste fit à nos contrées.

(1) 1668, Novembris 22 : Obiit peste Joes Renard cœcus in loco ipso du Bayar prope portam S.-Leonardi. (R. de la par. Saint-Servais.)

(2) En 1668, la peste avait emporté plus de quatre cents personnes à Liège. Parmi les victimes se trouvait le Père Jésuite Jean Mathot, de Liège, qui avait préféré quitter la maison religieuse pour soigner et administrer les malheureux atteints par le fléau. « La Cité », rapporte un chroniqueur contemporain, « pour témoigner l'obligation qu'elle lui avait, fit faire aux dépens publics ses obsèques, et dresser un sépulchre en sa mémoire dans la chapelle Saint-Désiré ». (Manuscrit 993, f. 606, BUL.)

(3) Fondation Porquin, r. 1664-1719, f. 6-8 v^o, 30-34 v^o; r. 1720-1792, f. 40 v^o, 63, 66, 68, 69 v^o, 71, AE.

(4) Nos aïeux écrivaient *Baiar*, *Baar*, *Bailhar*, *Baillair*, etc.

(1) GOSSUART, man. 1152, f. 135, BUL. — Cons. privé, Dép., 29 nov. 1667.

Cinquante ans après, la rue du Bayard n'en continuait pas moins à être appelée par un certain nombre de Liégeois rue du *Lazaret*, nom qu'elle recevait indifféremment avec celui du *Bayard*.

Le bâtiment même du *lazaret* dit *Bayard* était abandonné depuis de longues années. Aussi tombait-il en ruine.

En 1710 et en 1711, pendant que Liège était occupée par les armées alliées contre la France, l'ancien *lazaret* servit de caserne au régiment du colonel Lamberg, ainsi qu'à un détachement du régiment Cavagnac ⁽¹⁾.

A partir du dernier quart du XVII^e siècle, les terres dépendant du Bayard, et qui consistaient alors en 22 verges grandes et 18 petites, furent données en location à des maraîchers. En 1723, cette location rapportait à la Cité, une somme de 320 florins.

L'époque n'était pas éloignée où l'immeuble allait servir encore à l'allègement de misères publiques, de misères, de l'ordre moral cette fois. Il devait devenir en 1727 un **hôpital général**, dit hôpital Saint-Georges, pour recueillir les mendiants et les vagabonds. Il ne tarda pas à être transformé en véritable maison de force — nous le montrons au tome premier, *Treizième Partie (Vagabondage et Mendicité)*.

Si vive que fût l'affection qu'il portait à Georges-Louis de Berghes, le peuple, habitué à appeler l'ancien *lazaret* le *Bayard*, lui conserva cette dernière dénomination jusqu'à la fin. Et les théologiens, fort occupés en ce temps des erreurs de *Baius* et des *Baianistes*, ne dédaignaient point de jouer sur la dénomination de l'hospice réservé aux gueux liégeois en la rapprochant du nom des sectateurs de la nouvelle hérésie : « Y a-t-il, demande un des interlocuteurs mis en scène dans une thèse liégeoise du début du XVIII^e siècle, — y a-t-il des *Baianistes* à Liège? — Je distingue, répond l'autre : dans les écoles de théologie, je le nie ; à l'hospice du *Bayard*, d'accord. »

Saumery, dans les *Délices du Pays de Liège*, louait la situation salubre de l'hospice. « C'est, disait-il, un grand et vaste pavillon presque carré, bâti hors de la ville, au pié de la montagne, au milieu d'un clos isolé de tout côté, d'une vaste étendue. » Plus loin, Saumery qualifie l'établissement de « riche et magnifique hôtel ».

A la **Révolution de 1789**, l'immeuble du Bayard devint « propriété nationale ». Le 25 *germinal an III* (14 avril 1795), on mit le jardin de l'ancien hospice en location. Le 14 *ventôse an VII* (4 mars 1799) l'ensemble du bien fut exposé en vente ; en présence de l'insuffisance des offres, l'adjudication ne fut pas prononcée.

L'administration des Hospices eut de droit la possession de l'immeuble. Celui-ci avait en superficie un hectare 20 ares 42 centiares avec le bâtiment qui comprenait 468 mètres carrés. La Ville réclama des Hospices, en 1804, une partie du jardin du Bayard, partie mesurant 57 ares environ, pour y créer un cimetière destiné aux défunts du quartier du Nord et de l'Ouest. L'administration municipale liégeoise se conformait ainsi à la loi du 12 juin 1804 sur les sépultures que Napoléon allait promulguer et qui défend les inhumations dans l'in-

térieur des villes. La Commission des Hospices acquiesça à la demande de la Commune, mais le cimetière, mal situé et proche d'habitations, fut supprimé à la chute du régime français.

En 1807, tout le jardin du Bayard était loué. Quant au bâtiment de l'ancien hospice, il servait depuis plusieurs années de dépôt d'effets d'artillerie, lorsque, le 19 *fructidor an X* (6 sept. 1802), on y installa le magasin à poudre qui était établi à l'abbaye des *Prémontrés* (actuellement le Séminaire).

Après avoir servi, pour le gouvernement de **magasin à poudre**, l'ancien local du Bayard fut aussi choisi comme dépôt de poudre particulier. Il fut loué dans ce but par MM. Pirlot, Rocroix et C^{ie} et MM. Lejeune-Moreau, Gérard et C^{ie}, fabricants de poudre. On conçoit l'inquiétude que ce voisinage peu agréable causait aux habitants de cette partie de la ville, malgré le règlement qu'on finit par prendre le 16 décembre 1837 pour la police de ce magasin. Cette année-là, le Conseil communal avait voulu interdire le dangereux dépôt. Les fabricants de poudre s'efforcèrent de rassurer le Conseil et la population, en faisant ressortir que le magasin était sous la surveillance incessante d'un corps de garde ; en faisant remarquer de plus la grande distance qui le séparait des habitations, ainsi que la disposition des murs clôturant la propriété et qui avaient 60 centimètres d'épaisseur sur 5 mètres de hauteur. Ces murs enseraient l'immeuble, sauf du côté de la rue des Bayards où s'étalait la façade du bâtiment. Le long de la rue des Bayards même, une eau dite d'*araine*, venant des Tawes, coulait dans une rigole qui suivait l'alignement de l'ancien hospice. On donnait cet emplacement comme le siège de l'*araine* dite *Brandesire*, nom qui passa, très anciennement à la rue des Bayards ⁽¹⁾.

Un arrêté royal autorisa, contre l'avis de la Ville, les locataires du Bayard à y maintenir le magasin à poudre. En 1844 seulement, à la suite de nouvelles plaintes, la Commission des Hospices se rendit à leurs désirs en résiliant le bail en cours.

La propriété du Bayard fut peu après louée à M. Deprens, marchand d'huile, qui l'occupa une vingtaine d'années.

Tout au commencement du XIX^e siècle, l'immeuble de l'ex-hospice Saint-Georges avait été évalué à 20,000 francs ; en 1837, l'architecte Rémont portait cette évaluation à 41,000 fr. Le 20 juin 1871, l'administration des Hospices vendait la propriété 90,000 fr. à la Compagnie liégeoise pour l'Éclairage au Gaz. Cette société allait établir là le gazomètre du Nord. C'est pour cette installation, qu'on a démolì la partie restante du vieux bâtiment de l'hospice. Les seules traces de l'ancien hôpital consistaient, à la fin du XIX^e siècle, en murs de clôtures, coupés par des montants de porte sur lesquels on reconnaissait le style rustique du XVII^e siècle derrière le **gazomètre**, du côté de la rue Morinval.

Ces derniers restes du vieil établissement hospitalier et les fondations mêmes des murs, formaient une espèce

(1) Depuis très longue date l'égout de la rue des Bayards a aussi recueilli les eaux provenant des anciennes houillères de la Saugé et de Gaillard Cheval.

de quadrilatère, renforcés aux angles ⁽¹⁾. Ils ont disparu à leur tour en août 1907, alors que la Compagnie liégeoise du gaz procédait à d'importants travaux. Elle voulait mettre ses gazomètres en état de faire face à une consommation de 100,000 mètres cubes de gaz en vingt-quatre heures et constituer un magasin propre à abriter 8 à 10 millions de kilogrammes de houille. Les fouilles effectuées alors ont également mis au jour une quantité considérable d'ossements provenant de l'ancien cimetière.

D'autres appropriations avaient précédé celles qui furent effectuées en 1907 à l'usine ; d'autres encore les ont suivies en ces dernières années ⁽²⁾ et ont fait une fabrique de gaz des plus perfectionnées. Les récentes transformations ont été apportées principalement à la suite du concours-adjudication qui a eu lieu suivant les conditions arrêtées par le Conseil, le 31 janvier 1913, pour la fourniture du gaz. Nous donnons quelques détails à ce sujet sous la rubrique *Gazomètre*.

Ce bel établissement fut une des premières victimes de la guerre de 1914. Lors du bombardement du 6 août à 6 heures du soir, quinze obus pénétrèrent dans les cloches renfermant plus de 50,000 mètres cubes de gaz. D'immenses et sinistres flammes surgirent des cloches. Elles étaient visibles de tous les points de la ville et des environs. Les obus produisirent de profondes avaries aux trois cloches, ainsi qu'au tuyau de prise. De ce fait la distribution du gaz en ville fut forcément supprimée. Il n'a été rendu aux abonnés que le 14 septembre suivant, une des cloches ayant pu être réparée. Les autres cloches ne l'ont été qu'après un travail de plusieurs mois.

Nous avons dit qu'il existait jadis une **bure dite du Bayard**, parce qu'elle avait son siège en cet endroit. Elle a été abandonnée en 1773.

Beau Jardin

IMPASSE DU — Avant les bouleversements opérés Outre-Meuse vers 1874 pour divers grands travaux, il y avait, rue Grande Nassarue, une impasse dont l'entrée portait le n° 47. On l'appelait *du Beau Jardin*, à cause d'un jardin assez bien aménagé qu'on remarquait là autrefois. Elle portait aussi le nom *cour Dejace*.

Beaujot

COUR — quai de la Boverie, entre les n°s 93 et 94.

Le nom *Beaujot* rappelle une famille de nautonniers de la Boverie, très ancienne et très connue. Cette famille a gardé longtemps l'entreprise du passage d'eau qui, avant la construction du pont de la Boverie, était établi sur la Meuse, à une cinquantaine de mètres en amont de ce pont. C'est ce passage d'eau qu'utilisaient

la majorité des Liégeois désireux d'aller respirer l'air pur des riantes promenades de la Boverie. A côté du débarcadère de la rive droite, se dressait la maisonnette qu'habitaient les Beaujot. La famille Beaujot comptait encore plusieurs représentants à la fin du XIX^e siècle, notamment le passeur d'eau de Fétinne.

Les Beaujot, d'ailleurs, étaient nautonniers de profession familiale. En 1862, pendant un concours de régates, une embarcation alla donner contre le déversoir de Courmeuse. Les occupants furent lancés dans le Barbou. En cette catastrophe, trois membres de la famille Beaujot trouvèrent la mort.

La cour Beaujot comprend seulement quelques habitations ouvrières.

Beaumont

EN — Le lieu-dit avait son emplacement non loin de l'abbaye du Val-Benoit. Les de Lardier possédaient là une résidence champêtre au XIV^e siècle ⁽¹⁾.

Beau Mur

AU — Il semblera peut-être étrange que nous nous occupions d'un endroit situé en dehors de la ville, car le territoire de la commune de Grivegnée commence à l'impasse Chéra. Comme il s'agit de faits se rattachant à notre cité, nous avons cru devoir mentionner ici ces souvenirs locaux. La partie de la rue Basse Wez comprise entre l'impasse Chéra et la Bonne Femme a été désignée souvent sous le nom *Beau Mur*, dans les siècles derniers. En voici la raison. Immédiatement à droite de l'impasse Chéra, on remarquait depuis très longtemps, le refuge ou maison de campagne de l'abbaye des Prémontrés, dite aussi de Beurepart.

Après un procès qui ne dura pas moins de quatorze années, le Conseil de la Cité déclara le 4 mai 1714, que « la bovereye » et maison de Beurepart, à Wez, était exempte des impôts de la ville, car ce bien se trouvait compris dans l'avouerie de Fléron ⁽²⁾.

Tout le long de la propriété qui était alors donnée en location et qui s'étendait de l'impasse Chéra actuelle à la Bonne Femme, les Prémontrés firent élever une muraille assez haute. Cette clôture constituait pour les siècles passés, et pour la localité surtout, un *beau mur*. C'est le nom que lui donna le peuple ⁽³⁾ et qui passa

(1) 1369 : Six journaux de vingue, court, maison, jardien qui furent les damoiselles de Lardier, assés près delle Vaux-Benoit, en lieu condist en Beaumont. (Cart. Saint-Mathieu à la Chaine, r. 1, f. 4 et 98.)

(2) Cart. de Beurepart, r. 4, f. 1 et suiv.

(3) Walter Scott, dans son célèbre roman intitulé *Quentin Durward* nous fait, de l'assassinat de Louis de Bourbon, un récit très fantaisiste, où il dit que ce terrible drame se serait accompli au château de *Schonwaldt*, résidence du prince-évêque.

La traduction des œuvres de Walter Scott, publiée à Liège, en 1829, par l'éditeur Lemarié, signale avec raison que ce château est une pure création du romancier. D'abord à cette époque, nos princes-évêques n'avaient pas encore de château de plaisance aux environs de Liège. C'est Erard de La Marck qui, le premier, eut une résidence d'été, au château de Seraing. Ensuite, Walter Scott aura pris le nom d'allure germanique de *Schonwaldt* dans une traduction incorrecte de notre appellation *Beau Mur*, qui en allemand peut être rendu par *Schönwall* (wall = rempart, muraille). Au reste, la dénomination *Beau Mur* dont la tournure est d'ailleurs toute moderne, n'existait pas au temps de Louis de Bourbon. Elle n'eut sa raison d'être que plusieurs siècles après son règne. De plus, *Beau Mur* n'a jamais été une résidence princière, puisque c'était, nous l'avons dit, un refuge de l'abbaye de Beurepart.

Le fécond et brillant écrivain écossais s'est permis bien d'autres licences. L'édition Lemarié relève à sa charge nombre d'erreurs et d'anachronismes.

(1) Ces murs avaient plus d'un mètre et demi d'épaisseur.

(2) Voir délibération du Conseil communal des 5 et 30 mars 1900, 30 juillet et 28 décembre 1906, 4 février, 18 mars, 4 novembre et 16 décembre 1907, 17 février et 30 mars 1908, 7 et 28 juin 1909.

Ensuite de ces travaux, le Conseil communal dut adopter le 30 juillet 1906, et le 9 novembre 1908 des plans modifiant l'alignement de la voie. Les arrêtés royaux d'approbation sont en date des 15 juin 1907 et 3 mai 1909.

aux terrains de Basse Wez avoisinant ce mur. La partie du *beau mur* qui joint l'impasse Chéra, fut renversée au commencement du XIX^e siècle par les eaux. Minée par les flots de l'Ourthe grossie extraordinairement, la muraille s'affaissa. On la reconstruisit en briques en y adossant des contreforts pour la défendre contre les futures invasions de la rivière. Ce mur est celui qui a existé jusqu'à la fin du XIX^e siècle (1).

A la Révolution française, l'immeuble du Beurepart fut confisqué par l'État, comme bien de couvent. Vers 1794, lors de la réapparition des Français et de l'expulsion des Autrichiens de la Chartreuse, il avait été ravagé. La propriété mise en adjudication le 12 *germinal an V* (1^{er} avril 1797) comprenait, suivant l'avis de vente, « six bonniers de houblonnières et terre et un bonnier cinq verges grandes de vignobles et un petit pavillon quarré au-dessus. La partie du bâtiment et les six bonniers de houblonnières et terres », continue la pièce officielle, « sont enclos en partie par des murailles, et le reste par des haies vives ; le vignoble est borné par les terres ci-dessus ». Le tout fut acheté par le « citoyen Jean-Mathias Renard », fondé de procuration du « citoyen Ant. Jaquet, ex-cordelier », pour 26,700 livres. Ce « citoyen Renard » vendit en 1808, la propriété qui constituait le refuge de l'abbaye de Beurepart à Jean-François-Dieudonné de Simony, de Verviers. Celui-ci la céda à son tour, en 1815, à la famille Tassin. Dès l'année suivante, le 25 mai 1816, elle était revendue par Nicolas Tassin, juge à Dinant, au docteur Ansiaux qui en resta le possesseur jusqu'en 1837.

L'aspect pittoresque de ce bien, sa situation aux abords de la ville, la vue splendide dont on jouit du point culminant étaient autant de conditions propices à l'établissement d'une maison de plaisance. Aussi une société se constitua-t-elle dans ce but, le 12 avril 1837. Elle acquit, cette année-là même, de M. Ansiaux, toute l'aile droite de l'ancien immeuble du Beau Mur, tandis que l'aile gauche était achetée par M. Dessain. Cette partie, beaucoup plus petite que l'autre, fut vendue plus tard à M^{me} Demonceau qui en resta longtemps la propriétaire.

La Société dont nous venons de parler décida de construire un **casino** au pied du coteau et de l'entourer de superbes jardins. J.-E. Rémont, architecte de la Ville, traça les plans de la nouvelle installation. L'édifice, de style renaissance italienne et élevé au milieu de parcs frais et gracieux, fut excellemment conçu pour un champ de fêtes, tant au point de vue des proportions qu'à celui des dispositions des salles. Le grand salon, orné de pilastres corinthiens qui soutiennent un riche plafond voûté, avait 135 pieds de longueur sur 50 pieds de largeur et 45 d'élévation. La décoration fut confiée à Carpey.

En 1839, tout était achevé, et le *Casino du Beau Mur* fut inauguré les 18, 19 et 20 août par de brillants concerts et par d'autres **fêtes splendides** auxquels participèrent non seulement les Liégeois, mais le beau monde

de toute la province. Il fut bientôt considéré comme l'un des plus élégants de notre pays.

Le Roi Léopold I^{er} et la Famille Royale ne dédaignèrent pas d'assister à quelques-unes des festivités dont le Casino fut le théâtre. C'est dans ce magnifique local qu'à presque chaque visite royale on organisait des banquets et des fêtes.

Malgré ses jours prospères, le Casino du Beau Mur eut une existence assez courte. En juillet 1866, d'accord avec la Société des Courses, celle du Beau Mur donna une fête remarquable à l'occasion de la première visite royale de Léopold II à Liège. Le Roi se rendit au Casino, où on lui fit une chaleureuse réception. Cette festivité fut la dernière. L'année suivante la dissolution de la société avait lieu.

Le Casino devint peu après la propriété de MM. Claes et Flechet. Un moment, l'on parla d'établir là un jardin zoologique, mais cette idée fut bientôt abandonnée. L'immeuble, délaissé durant de nombreuses années, tomba dans un état de délabrement complet. Enfin, mis en vente par MM. Claes et Flechet, le 19 juillet 1883, il fut acquis par le prince Edgard de Lannoy-Clervaux pour la somme de 55,000 fr., non compris les frais.

Le nouveau possesseur s'empessa de faire restaurer le Casino entièrement et très luxueusement, sous la direction de Carpey même, par F. Rigo, un de ses élèves. Les travaux de restauration ont coûté pour le bâtiment et le jardin, d'un ensemble de près de quatre hectares, la somme de cent cinquante mille francs.

Dans la coupole centrale du grand salon, pièce qui ne mesurait pas moins de 40 m. de longueur sur 16 de largeur, furent disposés seize panneaux dont quatre représentant les saisons, et douze symbolisant les mois. Les ronds des pendentifs reçurent des peintures, allégories de l'*Architecture*, de la *Littérature* et de la *Musique*.

Aux trois grands frontons du salon furent apposées des toiles où apparaissaient *les neuf Provinces belges* et les attributs qui les distinguent : l'*Industrie* et le *Commerce*, les *Arts* et les *Sciences*.

La *Meuse* et ses affluents l'*Ourthe*, la *Vesdre* et l'*Amblève* étaient figurées à leur tour dans quatre longs panneaux.

Il y avait en tout 43 tableaux de peintures allégoriques sur toile dans le grand salon. Les portes et fenêtres sont en imitation de bronze. Dans la décoration, l'or a joué un rôle actif.

Plusieurs années avant que le prince de Lannoy-Clervaux achetât l'ancien Casino, une forte partie des jardins, celle longeant la voie publique, avait été vendue en parcelles à divers particuliers par MM. Claes et Flechet. Sur ces terrains s'échelonnent une série de maisons d'habitation qui s'ouvrent sur les rues du Casino et Basse Wez.

Le Casino même avec les terrains adjacents a été acquis, en 1890, pour la **Congrégation des missionnaires Oblats de Marie**. Cette congrégation a été fondée au commencement du XIX^e siècle à Aix en Provence par l'abbé de Mazenod, qui devint évêque de Marseille. Elle transféra l'an 1891 au Beau Mur son nombreux scho-

(1) Un autre mur a été élevé en l'endroit par Gér. Destordeur en 1758 lors d'un élargissement de la route. (*Etats, Liasse : Chaussée Basse Wez.*)

lasticat. A cette fin, ont été construits sur l'arrière du bâtiment deux étages de dortoirs. Hors cela, rien de changé extérieurement dans l'aspect du Casino. Les grandes colonnes du centre de la façade continuent à ne porter sur leur lourd entablement qu'un simple vase. Dans les logettes en œil-de-bœuf du haut de cette construction, les bustes de Grétry, Mozart, Beethoven et d'autres maîtres de la musique n'ont pas même été détrônés par un buste de saint. Au seuil, les deux vieux lions de pierre accroupis continuent à garder l'entrée.

Seules, les toiles de Rigo n'ont pu résister. Elles ont été abîmées durant la guerre 1914-1918 et ultérieurement par l'humidité. Ce qui en restait a été cédé il y a trois ou quatre ans à des Liégeois amis des beaux-arts.

A côté du couvent a été construite par l'architecte Froment l'église **Saint-Lambert**. La première pierre fut posée solennellement le 17 septembre 1895 dans une propriété adjacente achetée par les Oblats. Les travaux réclamèrent deux ans. Dès le 18 avril 1897, le temple était livré au culte. Le 16 septembre, il pouvait être procédé à la dédicace du monument religieux. Il a été destiné à perpétuer parmi nous le souvenir de l'antique cathédrale Saint-Lambert, bien que la configuration de l'édifice n'ait guère de rapport avec la vénérée basilique nationale.

Appelée à suppléer autant que possible à l'absence de cette basilique, l'église des Pères Oblats a été bâtie en partie avec des pierres provenant de la vieille Cathédrale. Elles ont été tirées des fortifications de la Chartreuse, où elles avaient été employées en 1817. Le nouveau temple, tout de pierre nue, se présente admirablement avec ses deux hautes tours jumelles et ses cinq chapelles absidiales qui rayonnent autour du chœur.

Le reliquaire, dont remise solennelle a été faite en septembre 1896 à l'église des Oblats lors des fêtes du douzième centenaire de la mort du saint patronal, restera un des plus précieux souvenirs de cette année jubilaire. Fait en argent doré et représentant, sur une sorte de pied d'ostensoir, le perron de Liège, il contient une phalange d'un des doigts du martyr. L'œuvre est un don de l'évêque de Liège, Mgr Doutreloux. Sorti des ateliers Wilmotte, ce reliquaire doit avoir été dessiné par le baron Bethune.

A peu de distance du couvent des Oblats, à droite, on remarquait à la fin du XIX^e siècle une **maison blanche** au fond d'une prairie. Cette demeure et les terrains voisins, qui ont été fort longtemps la propriété de la famille Lambinon, constituaient aux siècles passés le **refuge** des religieuses dites des **Sépulchrines anglaises**, alors établies rue Saint-Gilles. On parvenait dans le bâtiment par un pont-levis. Au commencement du XIX^e siècle, raconte le docteur Bovy, il était encore environné d'un fossé rempli d'eau vive.

Nous signalons particulièrement cette demeure, parce que des historiens ont prétendu — sans preuve à l'appui, — que, sur son emplacement, aurait été édifiée la résidence d'un des membres de l'ancienne famille des Prez qui, en effet, avait des représentants en la localité, il y a six siècles et moins encore.

Beau Portail

PLACE DU — On donna très souvent, dans les siècles passés, le nom *place du Beau Portail* à la partie de la place Saint-Lambert dite le Vieux Marché, parce qu'elle se trouvait en face du *beau portail* de la Cathédrale Saint-Lambert (1). Ce nom fut attribué aussi à la place dite maintenant du Maréchal Foch à raison de l'ample portail qui s'ouvrait sur cette place.

Beauregard

PORTE ET RUE — Voir *Bairouart* et *Berroua*.

Beauregard

RUE — va de la rue Puits-en-Sock à la rue Fosse-aux-Raines.

Combien peu de Liégeois connaissent l'existence de la rue *Beauregard* ! De fait, cette voie n'est guère fréquentée que par ses habitants. C'est pourquoi sa renommée ne s'étend point, pour ainsi dire, au delà du quartier d'Outre-Meuse. Même dans ce quartier, le peuple désigne rarement la rue sous le gracieux nom *Beauregard* ; il préfère continuer à donner à cette voie le nom d'autrefois, si prosaïque soit-il : *Mâssi-rouwale*. Et cependant, il y a plus d'un siècle qu'à cette dénomination trop réaliste a été substituée officiellement celle de *Beauregard* — ou *Beauregarde*, comme on écrivait au commencement du XIX^e siècle (2).

Que des lecteurs malicieux ne découvrent pas une cruelle ironie dans la dénomination reçue en dernier lieu par la rue *Beauregard*. Certes, l'aspect général de cette voie secondaire inspire une médiocre révérence. Elle mérite néanmoins quelque respect par son antiquité. Car elle est fort ancienne. Si son entrée, formée par un *arvau* (3), et le caractère de vétusté de maintes habitations ne le prouvaient surabondamment, on pourrait invoquer, pour l'attester, le témoignage des archives locales. Avant de porter le nom *Mâssi-Ruelle*, très vieux lui-même, elle conserva, durant plus d'un siècle et demi, celui de *ruelle de Riweal* (ruelle du Ruisseau). La voie existait au début du XIV^e siècle. Par cette artère, on aboutissait, dès cette époque, à un petit cours d'eau à proximité de moulins et de prés, mais elle n'avait pas de nom fixe ; on la désignait par cette périphrase : « ruelle qui conduit au pré du moulin », que nous trouvons en 1308 (4). A cette date, un Jean de Romsée, boulanger, faisait savoir au chapitre de Saint-Lambert qu'il avait donné à bail à son frère *Colar* (Nicolas), une maison avec un *petit terrain* sis dans la ruelle en question, moyennant le paiement annuel d'un sou liégeois et d'un chapon. Les loyers étaient donc loin alors d'atteindre les prix actuels. Cependant, la propriété était très morcelée de ce côté. Dans la future rue *Beauregard*, Romsée avait divers voisins, mais on remarquait, entre

(1) J. D'OUTREMEUSE, t. V, pp. 420-421. — 1376 : Chapelle Saint-Giles, en *Beal portal* delle église de Liégi. (C. des Dominicains.)

(2) Dans les registres de recensement allant de 1810 à 1830, le nom de la rue est orthographié *Beauregarde*. C'est à partir de cette dernière date que l'e final disparaît.

(3) Cet *arvau* a 9 mètres de longueur sur 1 m. 50 de largeur et 3 mètres de hauteur. Sa suppression, de même que celle de bon nombre d'autres *arvau*, a été demandée en 1867 et en 1868, par les comités de salubrité institués à la suite de l'invasion cholérique de 1866.

(4) *CESL*, t. III, p. 88.

les rues Puits en Sock et Fosse aux Raines, beaucoup de jardins et de terres en culture ; il s'y rencontrait aussi un certain nombre de maisons (1). Au XVI^e siècle, la localité était devenue populeuse, et l'état négligé de la voie lui valut le nom *Mâssi ruelle* (2) qui persista concurremment avec celui de *riwea*, *riweal* ou *ruwa* (3) — trois expressions ayant la même signification —, jusqu'à la fin du XVII^e siècle. La dénomination *riwea* fut définitivement délaissée à partir de ce moment.

Pourtant il y a deux et trois cents ans, un qualificatif était donné à ce *Rywea* : on disait *rue de Bea Rywea* (4) qu'on traduirait en termes modernes « rue du Beau Ruisseau ». Cette expression avait sa raison d'être dans le cours d'eau signalé plus haut et auquel la voie conduisait. A la longue, quelques Liégeois non initiés à la topographie locale, crurent pouvoir accorder à cette appellation la signification que méritaient maintes dénominations similaires de lieux-dits de l'autre rive de la Meuse. Ils savaient parfaitement que, pour ceux-ci, *Beal Reward* ou *Bea Rewa* devaient être interprété *Beau Regard* (ou Belle Vue). Leur esprit prévenu les a portés à donner semblable définition au *Bea Riwa* ou « beau ruisseau » d'Outre-Meuse. De là l'appellation *rue Beau Regard*, rencontrée dans des écrits plus ou moins anciens et qui, adoptée officiellement il y a plus d'un siècle, s'est généralisée, nonobstant sa traduction fallacieuse.

La population de la rue se composait dès le XVI^e siècle, en presque totalité, de travailleurs appartenant au métier des drapiers, car la draperie constituait la principale industrie du quartier. La rue en question abritait des *tisseurs*, des *drousseurs*, des *fileresses* et des *peigneurs*. La Capitation de la paroisse Saint-Nicolas, de la fin du XVII^e siècle, indique aussi parmi les habitants de cette artère une *faiseuse de galets* et un *Alexandre le Grand, safetier*. La draperie comptait encore là une foule de représentants à l'expiration du XIX^e siècle. Ce qui a disparu depuis plus longtemps de cette rue, ce sont les dentellières (*les cayetrèsses*). Elles y étaient assez nombreuses jadis.

Beaurepart

RUE DE — Au commencement du XIII^e siècle, sous l'épiscopat de Jean d'Eppes, on bâtit sur la partie orientale du quartier de l'Île, au bord de la Meuse, en aval de l'abbaye Saint-Jacques, un couvent destiné aux Frères Mineurs. Ces religieux l'habitaient depuis quelques années à peine, lorsqu'en novembre 1234, il fut, dit-on, détruit par un incendie. Les Mineurs se réfu-

gièrent provisoirement rue des Bons Enfants. En dix mois de travail assidu, leur établissement aurait été relevé de ses ruines et devenu plus beau, plus solide que précédemment. Les Frères Mineurs purent y faire leur heureuse rentrée. A l'occasion de ce *beau retour* et de la *belle réparation* qui avait fait du couvent une *belle retraite*, on le dénomma *Beaurepaire*. Cette expression romane fut rendue en latin par *Bellireditus*. On en fit ensuite *Beaurepart* en vieux français. Ainsi s'expliquent certains auteurs ; mais *Beaurepart*, à n'en pas douter, est le nom d'une ancienne résidence qui se trouvait antérieurement à cet emplacement. Il est l'équivalent de « Beau séjour ». Ce nom de Beaurepart passa à l'établissement religieux, puis à la rue qui le longeait. Nous la désignons aujourd'hui *rue des Prémontrés*. Il est certain que l'appellation *Beaurepaire* ou *Bellireditus* était employée d'une façon générale au XIII^e siècle pour désigner le monastère. Plusieurs documents de ce temps le prouvent (1).

La nouvelle apparition des Mineurs dans le couvent de Beaurepart ne fut pas de longue durée. Ils le quittèrent définitivement en 1243 pour aller se fixer en Richonfontaine, à gauche de l'entrée actuelle de la rue Hors-Château. Leur établissement de Beaurepart devint domaine de l'évêque. Henri de Gueldre le laissa occuper, en 1254, par les chevaliers de l'Ordre teutonique du Vieux-Jonc qui n'y restèrent pas longtemps non plus. Avec l'assentiment de l'évêque et du chapitre de Saint-Lambert, un archidiacre de Liège, Baldard, entra en possession de l'immeuble abandonné ; cet ecclésiastique le dota de rentes, espérant pouvoir y installer des religieux. Il mourut avant d'avoir réalisé son projet. Par son testament, il manifesta sa volonté de voir arriver, dans le local disponible, les chanoines réguliers de Saint-Victor de Paris. Ceux-ci déclinerent l'offre et Beaurepart retourna une fois encore au chapitre cathédral et au chef du diocèse de Liège.

Entretemps, les Prémontrés, qui étaient établis depuis plus d'un siècle en Cornillon, souffraient considérablement d'actes de violences dont des brigands et aussi des soldats limbourgeois se rendaient coupables envers l'abbaye de Cornillon. En 1284, « appauvris par les vexations de ces hommes impies (2) », les Prémontrés prièrent l'évêque de Liège de les soustraire à ces méfaits. A leur demande, le prince-évêque et le chapitre de Saint-Lambert consentirent à un grand échange de biens. Ils accordèrent en 1288 à ces religieux, « la maison, la court, le lieu, l'assiese qu'on dit de *Biaurepaire* qui siet a Treiste à Liege (3) ».

Les Prémontrés se transportèrent, en 1288 même, dans l'ancien local des Frères Mineurs, qu'on appela désormais *abbaye de Beaurepart* ou des *Prémontrés*. Nous parlons plus amplement de ce monastère sous la rubrique *rue des Prémontrés*. Quant à la rue, elle conserva durant une série de siècles la dénomination *Beaurepart*.

(1) 1438 : *Maison* en Choke, joindant vers Saint-Nicolas alle ruelle qui va vers les molins des *riweal*. (EL, r. 9, f. 79 v^o.) — 1433 : Un cortil en la *rualle* condit de *Riweal* sur lequel il oet ja (il y eut jadis) des maisons. (Cour allod., r. 24, f. 125 v^o.) — 1437 : *Maison* en la ruelle condit *Riweal Molin* en Choke. (EL, r. 8, f. 190 v^o.)

(2) 1592 : *Maison* en la rue de *Riwea* dite de la *Masirru*, joindant vers les Frères Cordeliers à... (RP, r. 1, f. 164 v^o.) Pour cette maison avec cour couverte, forge, on offrait 65 flor. liégeois de cens *héritables* annuellement.

(3) 1583 : *Maison* par Saint-Nicolas (O-M) en la rue des *Rywea* joindant vers la chaussée de Puche en Socke à... (RP, r. 1, f. 47.)

(4) 1597 : *Maison* rue de *Bea Rywea*, aultrement la *Massiere roualle*, joind. vers les freres *Piedehal* à Jean Falla, texheur az toilles et vers le grand vinauble à Marguerite Stevar. (Hosp. Saint-Julien, Stock, f. 476.)

(1) 1277 : *Beaurepaire* dele fermete sur Mousse. (BIAL, t. IX.) — Avril, 1288 : *Assiese* qu'on dist de *Biaurepaire*... (Cour allodiale, f. 66.) — Avril, 1288 : *Ratione ecclesie* de *Bellireditu*. (Cart. de Beaurepart, f. 68.)

(2) *Charte de 1287*. (CF, *Octrois et rendages*.)

(3) *Cour allod.*, charte d'avril 1288, citée par Daris.

Beaurepart

PORTE ET REMPARTS DE — Les Liégeois de la première moitié du XIX^e siècle se souviennent-ils avoir vu à l'extrémité de la rue des Prémontrés, un *arvau* donnant accès au rivage de la Meuse, qui coulait alors sur l'emplacement de notre boulevard Piercot? Cet *arvau*, avec la porte qui le fermait précédemment, était la *porte de Beaurepart* (1). L'ouvrage avait primitivement environ trois mètres d'épaisseur. Dans les dernières années de l'existence de cet *arvau*, une dépendance de celui-ci abritait un relieur. Toute la construction disparut vers 1858, lors des transformations complètes dont ce coin de la ville a été l'objet.

Durant l'époque médiévale, la porte de Beaurepart contribua à la défense de la cité. On avait aménagé à côté de cette porte un passage couvert par lequel les religieux de l'abbaye de Beaurepart, et, en dernier lieu, les séminaristes, parvenaient au jardin qui se trouve à l'autre côté de la rue, vis-à-vis de l'ancienne abbaye devenue Séminaire. Un escalier en pierre, de sept ou huit marches, dressé des deux côtés de la porte de Beaurepart, facilitait l'accès de cette espèce de passerelle. Celle-ci disparut en même temps que l'*arvau*. Elle fut remplacée au XIX^e siècle, d'accord avec la Ville, par la galerie souterraine qui de la cour du séminaire conduit au jardin d'en face, à travers le sous-sol de la rue des Prémontrés.

Ce jardin et le terrain joignant, appartiennent toujours au Séminaire. Ce bien avait été acquis petit à petit durant le XIV^e siècle par l'abbaye de Beaurepart; plus tard, on le changea en jardin où les religieux de ce monastère allaient se délasser. Seulement, pour y parvenir, il fallait traverser la voie publique. C'était un inconvénient. En 1664, sur la demande du Révérend Defraîne, abbé de Beaurepart (2), le prince puis la Cité permirent à l'abbaye, moyennant une rente annuelle d'un chapon, d'établir un passage en bois au-dessus de la *rue de Beaurepart* (rue des Prémontrés), de façon à relier le couvent avec le jardin (3). Ce passage voûté, aménagé l'année suivante, a été conservé près de deux siècles au-dessus de la porte de Beaurepart.

Cette porte était aussi autrefois surmontée d'une « chambre » qui fut réparée en 1655 notamment. Bouille raconte en ces termes l'origine de cette « chambre » qu'il fait dater de 1572 : « Les députés du métier des Febvres, étant entrés au Conseil, se plainquirent que, dans les réparations qu'on venait de faire à la porte Sainte-Walburge, on avait abattu une tour dans laquelle ils avaient coutume de faire la garde, et demandèrent qu'elle fût relevée; le Conseil opina, pour prévenir le tumulte, qu'il leur serait bâti une chambre au-dessus de la porte postiche qui regarde le rivage de la Meuse, proche le monastère de Beaurepaire, où ils pourraient faire la garde (4). »

La porte de Beaurepart, qui avait son propre portier (1), fut faite avant 1572. En 1568, lorsque la cité redoutait, à juste raison, l'invasion du prince d'Orange à la tête d'une armée nombreuse et excitée par la haine, les magistrats de Liège, en vue de garder la ville contre toute surprise, s'empressèrent de faire boucher la porte de Beaurepart, comme diverses autres, d'ailleurs (2).

Sa construction remonterait selon certains historiens à l'an 1546. Bartollet, auteur du XVII^e siècle, rapporte qu'en l'année 1549, on dressa « une nouvelle porte au lieu dit *Beaurepart* (3) ». Donc d'autres portes avaient précédé celle-là. Non seulement la porte de Beaurepart était créée au XVI^e siècle, mais on la voit indiquée nominaleme nt dans une pièce de l'an 1277.

Le premier mur de rempart accostant cette porte était non moins ancien. Tel qu'il existait au début du XVII^e siècle, près de la porte de Beaurepart, il se distingue assez bien sur le plan de Blaeu. C'était un mur crénelé, de forte épaisseur, qui, partant de la tour des Croisiers, allait s'unir aux remparts de Saint-Jacques. Il fut réédifié en 1749. Ce travail coûta 3,000 florins à la cité. Dans un document annonçant l'entreprise de l'ouvrage et annexé au Recès de la Cité du 30 mai 1749, il est expliqué que cette muraille devra « joindre à la porte du rivage du moulin Saint-Jacques et la brasserie de Beaurepart ».

Cette muraille, dans laquelle était enchâssée la porte de Beaurepart, a été renversée, en même temps que la porte. Elle avait plus d'un mètre d'épaisseur.

Beaurepart

RIVAGE DE — Ce rivage, qui longeait la Meuse, à côté de la porte de Beaurepart, était fort ancien; il est mentionné dans des documents du haut moyen âge. L'accotement formé de gravier était public naturellement. Il avait donné lieu à une locution wallonne assez en vogue autrefois : *I vike di ses rintes so l'gravî d' Bêr'pâ*, disait-on de quelque individu vantard et ne possédant pas un sou vaillant.

C'est là que, durant une longue série de siècles, les excursionnistes prenaient le bateau de passage pour se diriger vers la Boverie. Le rivage de Beaurepart a été supprimé en même temps que la porte de ce nom.

Le rivage a un fait de guerre à son actif. Durant les luttes que se livraient les Français et les alliés au début du XVIII^e siècle, les premiers mirent le feu, la nuit du 26 au 27 août 1703, à un ou deux bateaux de foin installés au rivage de Beaurepart. La garde des alliés placée à ce rivage et celle des Croisiers tirèrent sur les Français. Tout se borna à la destruction d'un des bateaux, à la mort d'un Français qu'on trouva tué sur la rive droite près de la Tour en Bêche et à quelques blessures d'autres soldats de la même nation (4).

(1) *Beaurepaire* de la ferme sur Mousse de cy à LX pieds près de la porte de Beaurepaire qui *ore est* (est à présent). (BIAL, t. IX.)

(2) 1664, 2 sept.: Octroi de faire une arcade ou pont pour l'abbé de Beaurepart parmi un chapon de cens. (CF, r. 249, f. 14, 2^e p.)

(3) *Cart. de Beaurepart*, r. 1, actes des 2 et 3 sept. 1664.

(4) T. II, p. 466.

(1) En 1585, Nic. Moreau fut nommé « gardien et portier du postiche de Beaurepart ». (RCC.)

(2) RCC du 27 sept. 1568.

(3) 1549, 7 juli: *Consues novam portam statuunt in loco de Beaurepart*. (BARTOLLET, *Consilium Juris*.)

(4) *Man. Gossuart*, BUL.

THÉODORE GOBERT

Conservateur Honoraire des Archives de la Province de Liège
Ancien Président de l'Institut Archéologique Liégeois

Liège à travers les âges

LES RUES DE LIÈGE

2^{me} Volume — 3^{me} Fascicule



LIÈGE
GEORGES THONE, ÉDITEUR

—
1925